

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
VB/EL/CV/220322PVCM

AUBAGNE, le 23 Mars 2022

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 22 MARS 2022

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace des Libertés, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire.

Pour rappel, ce Conseil Municipal est également retransmis sur la page Facebook de la Ville.

Il est procédé à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 37
Excusés 6

(ayant donné procuration :

Mme Geneviève MORFIN à M. Philippe AMY
M. Jérémy COETTO à M. Jean-Bernard LOUIS
M. Zarick KOURICHI à M. Vincent RUSCONI
M. Arthur SALONE à M. Alexandre LATZ
M. Ahmed CHERIET à Mme Clémentine FARDOUX
M. Matthieu HERMANT à M. Alain ROUSSET)

Après la délibération n° 02-220322,
départ de M. Pascal AGOSTINI avec procuration à Mme Danielle MENET

Présents 36
Excusés 7

Arrivée de Mme Geneviève MORFIN à la délibération n° 17-220322

Présents 37
Excusés 6

--- 000 O 000 ---

M. le Maire : L'appel fait, le quorum fixé à 22 est atteint, nous pouvons donc ouvrir ce Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner un secrétaire de séance. En l'absence de M. KOURICHI, je demande à M. PANGOURASSOU s'il veut bien être ce secrétaire de séance.

Merci M. Jérémy PANGOURASSOU.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **9 Novembre 2021**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **13 Décembre 2021** vous sera transmis ultérieurement.

Mesdames et Messieurs, le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le **Mardi 3 Mai 2022**, dans cette même salle.

Avant de passer à l'Ordre du Jour, je voudrais vous dire quelques mots.

Bien évidemment la situation internationale préoccupe l'ensemble de nos concitoyens, et comme tout un chacun, vous avez constaté le 24 Février dernier, alors que le monde entier retenait son souffle et voulait croire jusqu'au bout que la raison l'emporterait, un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine commençait pour une durée dont personne ne connaît aujourd'hui la fin.

Immédiatement, deux mouvements se sont déclenchés : celui des dirigeants de très nombreux pays pour condamner l'invasion russe et demander la fin des hostilités et celui de la solidarité, pour venir en aide aux populations ukrainiennes lourdement impactées.

La Ville d'Aubagne s'est immédiatement associée à ce mouvement en mettant à disposition des lieux pour les associations, dont l'Association des Infirmières Libérales d'Aubagne avec le soutien de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Notre réserve communale de sécurité civile ainsi que des légionnaires sont venus prêter main forte pour trier les nombreux dons que les Aubagnais ont apportés, c'était à la Salle du Bras d'Or, et je remercie bien évidemment une nouvelle fois, au nom du Conseil Municipal, l'ensemble des associations et des personnes-relais qui ont participé à la récolte de ces dons.

Je voudrais rappeler ici que les dons financiers sont possibles au travers d'associations comme la Croix Rouge qui est recommandée très fortement. Nous sommes aussi à l'écoute des familles aubagnaises qui voudraient héberger des familles ukrainiennes.

Nous sommes en mesure de faire le lien avec les familles aubagnaises qui proposeraient d'accueillir des familles ukrainiennes.

Par ailleurs, nous sommes en train de mobiliser des logements notamment pour les familles des légionnaires ukrainiens qu'ils réussiront à faire venir sur notre sol. Et conformément au cadre juridique, comme cela vient d'être rappelé par le Gouvernement, il nous faudra prévoir une délibération au prochain Conseil Municipal pour ces logements et, plus globalement, pour l'ensemble des actions mises en place par la collectivité.

Notre C.C.A.S. est également pleinement mobilisé. Et nous nous faisons également le relais de toutes les informations disponibles pour les déplacés Ukrainiens et celles et ceux qui souhaitent leur venir en aide.

Par ailleurs, j'ai été contacté par plusieurs associations et une soirée caritative sera organisée en partenariat avec ces associations ; elle devrait avoir lieu, ici même à l'Espace des Libertés, le 29 Avril prochain. Je vous demande bien évidemment de retenir cette date-là.

La Ville d'Aubagne, Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris, est et restera mobilisée autant que de besoin et tant que ce conflit perdurera.

Je voulais également évoquer dans ces propos liminaires un autre sujet puisque j'ai évoqué précédemment la Légion, je voudrais revenir quelques instants sur une très belle reconnaissance que vient d'obtenir notre commune. C'est à l'initiative du Général Lardet, Commandant de la Légion Etrangère, qu'a été remise officiellement à la Ville d'Aubagne, le 10 Mars dernier, la distinction de légionnaire de 1^{ère} classe d'honneur.

C'est la seule commune en France à ce jour qui ait reçu cette distinction, puisque seuls la Principauté de Monaco et l'hôpital Laveran à Marseille, en tant qu'institutions, ont reçu cette distinction. Bien évidemment, il y a des distinctions personnelles qui ont été remises, mais là c'est vraiment la Ville d'Aubagne, en tant que telle, qui a reçu cette magnifique distinction. Et je pense parler au nom de tout le monde en disant que c'est un honneur pour toutes les Aubagnaises et tous les Aubagnais ainsi que pour les agents municipaux.

Cette année, vous le savez, sera célébré sous diverses formes le 60^{ème} anniversaire de l'arrivée de la Légion étrangère à Aubagne, après qu'elle ait été amenée à quitter brutalement Sidi Bel Abbès en 1962.

Depuis, notre commune est devenue la terre d'accueil de la Légion. Nous en sommes fiers et nous souhaitons l'honorer comme il se doit. Je donne donc rendez-vous aux Aubagnaises et aux Aubagnais dans un premier temps le 30 Avril prochain puisque, vous le savez, c'est la Fête de Camerone, mais d'autres moments forts suivront aux mois de juin, juillet et octobre notamment. Tous les détails de ces manifestations du rapprochement entre la Ville d'Aubagne et la Légion Etrangère vous seront bien évidemment rappelés dans les différents journaux municipaux et sur le site de la Ville.

Troisième sujet que je souhaitais partager avec vous : la transformation attendue du centre-ville d'Aubagne, que nous avons initiée depuis plusieurs années et qui se poursuivra encore dans les années à venir.

Je propose donc à l'ensemble des Aubagnaises et des Aubagnais de bien vouloir noter la date du 17 Mai, à 18 heures 30, ici même, à l'Espace des Libertés. Nous aurons l'occasion d'entamer une concertation avec les habitants de notre commune sur ce sujet du centre-ville d'Aubagne.

Entre-temps, bien sûr, cette information sera rappelée dans le journal municipal, sur le site internet de la Ville ainsi que sur sa page Facebook.

C'est une opération d'envergure que nous ne pourrions réaliser sans l'aide de deux partenaires publics essentiels que sont le Département et la Métropole puisque nous sommes sur un périmètre de concession métropolitaine. Ces deux institutions sont bien sûr à l'écoute de la Ville d'Aubagne et, bien évidemment, nous partageons avec ces deux institutions des objectifs communs qui sont ceux du développement public raisonné, paysagé et numérique. Cette concertation du 17 Mai prochain nous permettra de lever un peu plus le voile sur ce projet.

Cela rentre bien évidemment dans un cadre institutionnel que vous connaissez, à savoir l'enjeu du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, celui notamment du Pays d'Aubagne et de l'Etoile qui est en cours d'élaboration et nous nous mobilisons pour faire entendre la nécessité de préserver dans ce P.L.U.i. l'identité de l'ensemble de nos villages et de noyaux villageois auprès des services de la Préfecture. Mais ça, je pense que vous le savez déjà.

Une réunion publique est proposée à Aubagne le Mardi 5 Avril prochain qui sera consacrée pleinement au P.L.U.i., à 18 heures, ici, à l'Espace des Libertés.

Voilà les deux informations que je voulais partager avec vous concernant les dates à venir sur le développement de notre commune.

Par ailleurs, cela n'a échappé à personne. Vous savez qu'une loi a été votée qu'on appelle loi 3DS pour Décentralisation, Déconcentration, Différenciation et Simplification, loi qui a été votée début janvier et que nous sommes, au niveau de la Métropole, dans cette mutation.

En résumé, pour être un peu simplistes mais en tout cas pour en donner les grandes lignes, quelles sont les modifications qui vont toucher les communes de la Métropole ?

La Métropole va se recentrer sur les compétences stratégiques dans des domaines aussi essentiels que les transports, l'économie et l'enseignement supérieur, la recherche, l'habitat, le logement, l'aménagement.

Vous le savez, à partir du 1^{er} Juillet 2022 va intervenir la suppression de ce qu'on appelle les territoires, les CT1, CT2, CT3, CT4, CT5, CT6 (nous étions nous, le CT4), les communes vont conserver ou retrouver des compétences de proximité.

Pour n'en citer que quelques-unes, la Défense Extérieure Contre l'Incendie, la Promotion du tourisme avec la création d'offices de tourisme communaux là où il n'existe pas

d'offices de tourisme intercommunaux. Nous, nous avons un office de tourisme intercommunal. Les Réseaux de chaleur vont revenir aux communes.

Et également tout ce qui touche les compétences Voirie, Parcs et aires de stationnement, Création, aménagement et entretien des espaces publics, Soutien aux activités commerciales et artisanales, pour autant que celles-ci ne soient pas considérées comme d'intérêt métropolitain.

Nous y reviendrons bien évidemment toute l'année puisque des négociations vont être menées avec la Métropole sur ce que l'on appelle la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), c'est-à-dire cette capacité à échanger entre les communes et la Métropole sur soit la remontée des compétences, soit la descente des compétences aux communes avec les différentes ressources financières et humaines qui vont avec, et cela prend effectivement un peu de temps pour pouvoir y arriver. Tout cela sera mis en place au 1^{er} Janvier 2023 et l'année 2022 sera une année de discussion autour de ces éléments administratifs, financiers et également humains puisque je vous disais que les ressources humaines peuvent intégrer des passages de personnel de la Métropole vers la Commune ou de la Commune vers la Métropole.

C'est un sujet d'importance et qui va nous prendre toute l'année 2022 mais je souhaitais vous en donner les grandes lignes et vous informer, pour ceux qui ne le savaient pas, du vote à l'Assemblée Nationale et au Sénat de cette fameuse loi 3DS.

Un dernier mot si vous me le permettez chers collègues avant de passer à l'examen des délibérations, je voudrais évoquer un sujet qui tient à cœur à beaucoup, je le sais, d'Aubagnaises et d'Aubagnais.

Vous l'avez vu récemment, nous avons répondu favorablement à la demande de la famille de Madame Colette MOLINA qui souhaitait que son nom soit inscrit sur notre territoire. Nous avons opté pour effectivement que le dernier arrêt du tram qui arrive au Charrel puisse porter son nom. Nous en avons fait la demande auprès de la Métropole, puisque c'est elle qui gère le tram. Le dévoilement du nouvel arrêt de tram au Charrel qui s'appelle donc aujourd'hui « Colette Molina – Charrel » a eu lieu le 26 Février dernier.

Deux autres dénominations sont à l'étude. L'une fait suite à de nombreuses demandes du Chef de Corps du Centre de Secours, en hommage à deux jeunes sapeurs-pompiers qui sont morts au feu il y a plus de trente ans. Mme FARDOUX s'était fait l'écho de cette demande. Nous ne l'avons pas oubliée Mme FARDOUX. Nous sommes en train de regarder les lieux possibles et les autorisations nécessaires et nous pensons pouvoir vous proposer au prochain Conseil Municipal cette dénomination.

Il y a aussi un autre hommage que nous souhaitons rendre, c'est celui du Directeur du Comoedia, M. Patrick BALLICHI, dont vous vous souvenez tous de la disparition brutale l'année dernière. Nous souhaitons aussi inscrire son nom sur une plaque qui pourrait être la Place qui est attenante au Théâtre du Comoedia et nous réfléchissons aussi à éventuellement une autre dénomination.

On vous les proposera certainement au prochain Conseil Municipal.

Voilà, je vous proposerai une délibération, je viens de le dire, à ce sujet, lors du prochain Conseil Municipal, et si vous voulez bien, nous pouvons passer à l'Ordre du Jour de ce Conseil Municipal en précisant que, pour des raisons de vérifications juridiques, les délibérations sur l'approbation des conventions de partenariat pour le SATIS entre la Ville d'Aubagne et Aix-Marseille Université et de subventionnement avec l'Association L.A.S.E.R. sont retirées de cet Ordre du Jour.

Je vous informe aussi qu'après le vote de la délibération sur la Décision Modificative, vous êtes invités à venir signer les éléments liés à ce document pour qu'ils puissent partir en Préfecture signés de tous les Conseillers Municipaux.

Je vous informe également qu'en fin de Conseil, nous écouterons une Question Orale qui a été posée par le Groupe « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » à laquelle une réponse sera apportée sans débat comme le prévoit notre Règlement Intérieur.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que je voulais vous dire de manière liminaire avant d'attaquer le Conseil Municipal et la première délibération.

M. PERRIN-TOININ !

M. PERRIN-TOININ : M. le Maire, après avoir subi deux années d'une pandémie comme il n'y en avait pas eu depuis un siècle, pandémie qui n'est toujours pas terminée, nos concitoyens doivent maintenant affronter une situation de guerre qui leur est imposée par l'invasion de l'Ukraine par les armées russes de M. POUTINE en violation de toutes les règles internationales.

Il va sans dire qu'à notre humble niveau, nous condamnons cette agression et nous sommes solidaires du peuple ukrainien et aussi du peuple russe qui, dans des conditions de répressions terribles, se lèvent contre cette décision inique. La pandémie a eu de lourdes conséquences pour nos concitoyens surtout les plus fragiles. Ceux qui n'en sont pas morts souffrent parfois de séquelles invalidantes mais surtout cette maladie a aggravé la précarité des plus pauvres d'entre nous. Des milliers de jeunes, des familles entières se sont retrouvés dans les files d'attente pour une aide alimentaire alors qu'à l'opposé de l'échelle sociale les plus riches engrangeaient des bénéfices record grâce à leurs placements boursiers. Cette guerre va aggraver cette situation. Ils sont d'ores et déjà 10 millions d'Ukrainiens à fuir leur pays. Vous avez, M. le Maire, mis à disposition des locaux pour que les Aubagnais puissent faire des dons en faveur de ces réfugiés. Vous nous avez annoncé d'autres initiatives. Toutes ces initiatives sont bonnes et mériteraient de se prolonger dans le temps et de s'élargir à l'aide aux réfugiés de toutes les guerres qui ensanglantent notre planète et dont certains nous arrivent sur des embarcations de fortune quand ils ont réussi à échapper aux naufrages.

Nous sommes disponibles pour envisager avec vous toutes les dispositions que notre commune, avec les moyens qui sont les siens, et sans se substituer à l'action de l'Etat, est capable de prendre pour soulager le sort de ces populations.

Les conséquences économiques de cette guerre sur le niveau de vie de nos concitoyens nous préoccupent aussi grandement. Le renchérissement des prix de l'énergie,

.../...

des carburants, du gaz, des produits alimentaires de base comme le blé ou l'huile risque d'entraîner à nouveau les plus pauvres à basculer vers la plus grande pauvreté.

Là-aussi, la solidarité devra se manifester et notre municipalité aura son rôle à jouer. Mais il est une décision que vous pouvez prendre M. le Maire pour aider à dénouer ce conflit. Depuis longtemps, Aubagne est une ville de paix. Jusqu'en 2013, la Course à la Colombe rassemblait chaque mois de septembre des centaines de participants. Aujourd'hui, nul ne sait quelle sera l'issue du conflit en Ukraine. Ce que l'on sait, c'est qu'il s'agit de la guerre la plus grave survenant en Europe depuis la deuxième guerre mondiale. Ce que l'on sait, c'est que c'est la première fois que l'arme atomique est brandie comme une menace, le Président POUTINE ayant décidé de placer l'arsenal nucléaire en état d'alerte de niveau 2. Ce que l'on sait, c'est que le risque d'extension du conflit est possible. La Métropole de Marseille, ville jumelée à Odessa, pourrait bien devenir un objectif militaire dans la folie d'une guerre nucléaire. Si une bombe explose à Marseille, même à Aubagne, il sera inutile d'appeler son médecin. Il sera soit mort, soit dans l'impossibilité de se déplacer. Les maires d'Hiroshima et de Nagasaki dont les populations ont eu à subir le feu nucléaire ont lancé un appel à leurs collègues, maires, du monde entier pour qu'ils appuient de tout leur poids les initiatives pour le désarmement nucléaire. A ce jour, 60 villes de France, et pas des moindres, puisque Paris, Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Besançon en font partie, ont signé l'appel de la campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires à ICAN, prix Nobel de la paix 2018, pour que notre pays s'engage avec les Nations Unies et ratifie le traité d'interdiction des armes nucléaires. Le sort de notre planète est entre nos mains.

En tant qu'élus du peuple, les plus proches de nos concitoyens, nous avons le devoir d'intervenir pour empêcher la pire catastrophe que notre monde ait connue.

Aussi, je vous invite M. le Maire, à agir sans tarder pour la paix qui est notre bien le plus précieux.

M. le Maire : Merci. Mme BENASSAYA !

Mme BENASSAYA-NIVET : Je vous remercie. M. le Maire de me donner la parole. Ça ne va pas être trop long !

Nous exprimons notre sidération et notre compassion au peuple ukrainien, devant le grand malheur qui le frappe. Les souffrances de la population nous indignent. Nous condamnons la guerre menée par POUTINE. En Ukraine, le 21^{ème} siècle avait pourtant bien commencé. Le peuple s'était tourné vers l'Europe et la liberté, avant d'élire un nouveau Président, symbole d'espérance.

Ce drame absolu met en évidence la fragilité d'une Europe qui n'a que trop tardé à s'unir sincèrement pour peser réellement.

Cette guerre montre la détresse des réfugiés comme l'indispensable solidarité qui leur est due, et ce, d'où qu'ils viennent.

Elle révèle les dangers des centrales nucléaires, premières cibles militaires, et prouve l'urgence de s'affranchir des énergies fossiles.

Nous espérons la paix.

Merci M. le Maire.

M. le Maire : Je vous en prie. Mme MELIN !

Mme MELIN : Merci M. le Maire.

Deux choses, il n'y a pas grand-chose à dire de plus concernant les réfugiés ukrainiens qui arrivent dans les Bouches-du-Rhône sachant que M. le Préfet a déjà pris un maximum de dispositions qui permettent à chaque commune de pouvoir assurer l'accueil dans des bonnes conditions en particulier avec l'application d'une procédure un peu inhabituelle et qui, en l'occurrence, rend bien service, qui est la protection temporaire, différente du droit d'asile et des demandes de droit d'asile, et qui permet surtout aux personnes, en l'occurrence surtout des femmes, de pouvoir éventuellement avoir quelques activités professionnelles pour pouvoir, autant que cela soit possible, ça ne paraît pas évident du tout, pour pouvoir être sur notre sol dans des conditions honorables et dignes.

Mon deuxième point d'intervention concerne la loi 3DS.

Je trouve, M. le Maire, que vous avez été bien conciliant à l'égard de cette loi, votée d'ailleurs par un gouvernement qui est maintenant largement soutenu par notre bailleur de fonds classiques, Mme VASSAL et il convient quand même de dire, pour l'honnêteté du texte, que les avancées sont très maigres en matière de compétences redéléguées retournées aux communes et que, quand bien même, vous avez parlé de la voirie et du tourisme, les modalités d'application de ces compétences, elles-mêmes sont difficiles à mettre en place. Je pense par exemple à la voirie, il faut que les deux tiers des communes du même E.P.C.I. puissent être d'accord pour qu'il y ait la possibilité que certaines communes s'emparent de ce pouvoir.

C'est une très maigre victoire des communes, nous savons et nous payons le prix fort ici dans nos communes depuis que la Métropole a été mise en place. Malheureusement, une fois de plus, c'est un leurre, c'est un peu une mascarade, il faut bien le dire, et il faudra que nous soyons très vigilants pour eux. Après ce sera votre choix, mais nous nous serons là pour être vigilants, pour essayer de faire appliquer au maximum les compétences qui peuvent être déléguées de cette nouvelle loi.

Merci M. le Maire.

M. le Maire : Merci Mesdames et Messieurs.

Après ces différentes interventions, nous pouvons passer aux délibérations du Conseil Municipal.

Les deux premières concernent le Sport et c'est M. AGOSTINI qui va nous les rapporter.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

**01-220322 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Approbation de la convention de subventionnement exceptionnel avec
l'Association Aubagne Football Club (A.F.C.).**

Merci M. le Maire.

Je tiens tout d'abord à vous remercier ainsi que l'administration d'avoir bien voulu mettre les deux premières délibérations du sport en premier car je vais pouvoir prendre congé tout de suite après et donner procuration à Mme MENET. Merci encore.

Cette première délibération a pour objet l'approbation d'une convention de subventionnement exceptionnel avec l'Association Aubagne Football Club.

Je tiens à préciser que nous l'avons déjà votée l'année dernière, mais ce qui est exceptionnel, c'est le rajout à cette dernière du portage par le club d'une manifestation pour la mise en lumière et en œuvre du sport féminin qui correspond à une volonté municipale et je pense partagée par tous.

En effet, la délibération vous est présentée afin de soutenir l'A.F.C. pour son rôle de support dans l'organisation du Festival International de Provence, souvenir Maurice Revello, et également pour une magnifique nouveauté avec son partenariat officiel dans le cadre de la Ladies' Cup qui est un des plus grands événements footballistiques internationaux en direction des féminines. Au regard de cela, la Ville d'Aubagne accompagnera l'association pour le versement d'une subvention exceptionnelle. Cette délibération propose le versement de cette subvention qui a été approuvée en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci M. AGOSTINI. Y a-t-il des interventions ? M. LATZ !

M. LATZ : Bonsoir, je vais faire une intervention à la place d'Arthur SALONE qui n'a pas pu être là ce soir, pour qui on a une petite pensée parce qu'il a un empêchement un peu sérieux. Je vais donc lire, désolé je n'ai pas pu y participer.

Premièrement, Arthur SALONE s'excuse de ne pas avoir pu participer à la commission, elle avait lieu mercredi à 14 heures 30, et dans la mesure où les élus d'opposition travaillent « bénévolement » sur le sujet, il ne pouvait pas se libérer. Il y a une petite demande de pouvoir organiser les commissions dans les horaires, soit entre midi et 14 heures, soit le soir, pour pouvoir y participer.

Le deuxième sujet, c'est cette nouveauté que vous venez de souligner sur la présence de la Ladies' Cup. On s'en réjouit, c'est une très bonne nouvelle à la fois pour Aubagne, à la fois pour le sport et pour le sport féminin qui a grandement besoin de reconnaissance. On est donc très content de cette nouvelle, on la soutient. On pense que toute démarche qui améliore le rayonnement d'Aubagne est bon à prendre, que ce soit au niveau du sport, de la culture. On est donc très content d'apprendre cette nouvelle convention.

M. le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Lecture différente pour notre part. J'espère, je le dis en préambule, et le

.../...

contexte international qui a été rappelé devrait nous y aider, que les débats, même quand ils sont contradictoires et qu'ils opposent des arguments, resteront ce soir dignes et à l'écoute de la pluralité des opinions.

Pour nous, cette subvention exceptionnelle appelle, de notre part, deux remarques. La première est sur la forme. On se souvient qu'une subvention exceptionnelle pour l'A.F.C. avait été votée pour accompagner son accession en nationale 2. Il s'agissait là de se donner les moyens d'assumer une promotion sportive qui n'était ni prévue, ni réellement prévisible. Nous avons à l'époque approuvé cette augmentation de l'aide municipale et nous avons bien fait car elle a permis au club de se maintenir en haut de tableau de son championnat dès sa première saison à ce niveau.

Ici, la décision est différente. Comment se fait-il que la participation à l'organisation de ce tournoi n'ait pas été anticipée par l'A.F.C. et que la subvention afférente ne soit pas incluse dans son prévisionnel ? Nous avons unanimement validé la convention de subventionnement 2022 pour l'A.F.C. et notre vote n'a pas manqué. C'était lors du dernier Conseil Municipal. Mais cette convention est de fait déjà caduque ce soir si cette délibération trouve sa majorité et je pense qu'elle la trouvera.

La seconde remarque est davantage sur le fond et elle concerne l'ensemble de la politique sportive. Plus les années passent et plus les financements pour l'événementiel sportif sont importants. Tant mieux pourrait-on dire mais, hélas, et nous le savons tous, le budget est très contraint et donc ces choix ont des conséquences par ailleurs. En gardant la vocation sportive de ces budgets, il nous semble que l'aide au quotidien des clubs et à leur fonctionnement devrait être priorisée. En effet, nous le savons tous, les associations sportives doivent rebondir suite aux différents confinements, c'est compliqué et c'est notamment compliqué pour les clubs de sport de salle. Ces associations sont confrontées à une hausse importante de leurs charges et ça vient s'ajouter à leurs contraintes suite à l'augmentation des prix, notamment des carburants et des textiles qui sont des points importants de leur budget.

Ainsi, parce que nous pensons que l'accompagnement de la vie des clubs doit rester prioritaire sur l'événementiel, parce que nous savons que la promotion du sport féminin nécessite des moyens de fonctionnement plus que des événements-vitrines, mal anticipés, nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : M. AGOSTINI, vous voulez peut-être apporter des précisions !

M. AGOSTINI : Mais bien sûr M. le Maire.

Très simplement, c'est adroitement mené mais c'est un peu du contorsionnisme. J'entends bien ce que vous dites. Après, à un moment donné, quand on additionne les choses, comme l'argent public, comme on dit, qui devient rare, il faut être vigilant. L'A.F.C. arrive à la même somme que l'année dernière, mais en plus, comme on demande toujours plus aux grosses associations qui ont un devoir social et sociétal, on a ajouté la Ladies'Cup après. En fait, c'est pareil, il y a toujours la N2 certes, il y a également le festival et, en plus, une autre. On arrive à la même somme. Comme on attendait de voir s'il y avait validation, peut-être qu'ils auraient eu un peu moins, parce qu'à un moment donné on fait attention.

En ce qui concerne les associations sportives, elles sont ravies, M. GRANDJEAN. En tant qu'élu de terrain, je ne fais pas que des Facebook, je suis au quotidien à leurs côtés, elles

.../...

sont toutes ravies qu'à Aubagne les subventions n'ont pas baissé. Car beaucoup, ayant profité de certaines actions du gouvernement, ont pu voir leurs charges diminuées mais, nous à Aubagne, M. le Maire a souhaité que les clubs aient toujours leurs subventions et je peux vous dire, pour en avoir fait le tour, qu'ils sont tous ravis de l'action municipale. Et n'ayez crainte, si toutefois on apprend qu'une association est en difficulté, on saura réagir au quart de tour, comme on le fait chaque fois.

Maintenant, peut-être que vous parlez avec d'autres associations qui ne sont pas aubagnaises, mais à Aubagne tout va bien, soyez sans crainte.

Maintenant, je m'en doutais, vous n'êtes pas imprévisible, je savais bien que vous arrivez, en partant du foot et du sport féminin, à retomber sur le vélo. On sait tous que vous n'aimez pas le cyclisme. J'ai bien compris. On ne va pas se le cacher. A un moment donné, je vous explique. Quand à Aubagne, on ne fait pas grand-chose, pour vous on ne fait rien. Quand on fait un évènement qui est la quatrième course mondiale, on en fait trop. On arrive à faire rayonner mais également à s'occuper au quotidien des clubs et les clubs sont ravis aussi, dans ces moments de difficulté, d'avoir cette grande gaieté d'avoir participé à un évènement exceptionnel et d'avoir vu les plus grands champions.

Vous avez votre vision, je sais que, quelque part, il y a des sports qui vous contrarient un peu. Les sports populaires, ce n'est pas votre fait, on le sait maintenant. Peut-être, quelque part, je vais même abuser à dire l'archétype de la gauche caviar. Franchement, pour vous, il n'y a que les sports de riches qui comptent. Et non, le cyclisme est un sport populaire ! Les Aubagnais l'aiment, ils étaient nombreux, ils étaient au moins 3.000 dans Aubagne pour le plus grand bonheur de tout le monde. Et je peux vous dire qu'après une sortie de Covid, et quand on voit tout ce que vous venez de dire et tout ce qu'on entend, c'est très important de pouvoir donner un peu de gaieté aux Aubagnaises et aux Aubagnais. Voilà !

M. le Maire : Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : M. GRANDJEAN demandait tout à l'heure si nous allions réussir à avoir ce soir des débats dignes. Il est 18 heures 36. Nous avons commencé à échanger sur les délibérations il y a 10 minutes et déjà les attaques personnelles fusent. M. le Maire, s'il vous plaît, prenez des mesures pour que les débats puissent avoir lieu de façon digne. Il y a des citoyens qui nous écoutent, ces citoyens ne peuvent pas entendre que des conseillers municipaux qui ont été élus et qui les représentent soient attaqués, comme ça, de façon personnelle et très basse, sans objet. M. GRANDJEAN n'aime pas le vélo ! Mais ça sort d'où ? Il en fait du vélo, il n'arrête pas de nous parler des pistes cyclables. Je ne sais pas pourquoi M. GRANDJEAN n'aimerait pas le vélo. Mais il y en a marre que les attaques personnelles fusent sans arrêt. Il faut que nous puissions nous respecter.

M. le Maire, je vous respecte en tant qu'élu, je voudrais qu'il en soit de même pour l'intégralité des élus. Merci.

M. le Maire : Allez, on va passer à autre chose, n'en faites pas trop ! J'ai laissé Mme FARDOUX s'exprimer mais il n'y a pas d'attaques personnelles, il y a juste un échange entre élus. Chacun met la dignité où il l'entend Mme FARDOUX, moi je ne vois pas d'indignité dans les propos de M. AGOSTINI, permettez-moi de vous le dire.

On met aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **01-220322** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**02-220322 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Approbation du versement d'une subvention au Centre Provençal de
Médecine du Sport (C.P.M.S.).**

Je vais à nouveau me répéter mais cette subvention a été également versée l'année dernière et ce, depuis de très nombreuses années.

Cette association et sa grande utilité ne sont plus à démontrer, mais il est bon de rappeler qu'elle œuvre pour tous les publics, jeunes, seniors, sportifs, amateurs ou haut niveau par le biais de consultations et de tests à l'effort dans le cadre de la médecine préventive sportive. Elle permet également le dépistage d'éventuelles anomalies physiologiques et, pour certains sportifs, de cibler l'entraînement afin d'améliorer les capacités physiques. Mais ce qui est important, depuis 5 ans maintenant, elle œuvre énormément dans le cadre du sport santé et plus précisément sur la partie sport sur ordonnance car, grâce à des consultations spécifiques, elle permet de prescrire ou pas, de définir quand elle prescrit la reprise d'activité physique pour des patients en risque d'obésité avec des troubles squelettiques dus très souvent au vieillissement et même pour certaines pathologies de maladies chroniques : diabète de type 1 et 2 et voire même pour la rémission du cancer du sein.

Ces différentes mises en œuvre correspondent pleinement à notre volonté municipale et sont plus que jamais d'une grande utilité et, au regard de la période que nous vivons, il est très important de les développer.

Afin de soutenir l'ensemble de ces actions, la Ville d'Aubagne a décidé d'octroyer à l'association une subvention de fonctionnement de 7.000 euros. Cette délibération propose d'approuver le versement et elle a reçu bien sûr l'approbation en Commission Municipale.

Merci M. le Maire.

La délibération n° **02-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

**03-220322 - Sur le rapport de Monsieur Franck-Clément CHAMLA,
Conseiller Municipal -
Approbation du protocole Lutte contre l'Habitat Indigne (L.H.I).**

Merci M. le Maire.

J'ai l'honneur ce soir de rapporter une délibération dont l'objet est l'approbation du protocole de Lutte contre l'Habitat Indigne (L.H.I.).

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en novembre 2016, la Commune a défini sa politique en matière de logements et d'habitat, d'une part en promouvant une offre

nouvelle et diversifiée de logements afin de répondre aux exigences du parcours résidentiel, mais aussi en favorisant et en accompagnant les actions de rénovation de l'habitat ancien.

L'éradication de l'habitat indigne et dégradé est devenue une préoccupation forte de la Commune d'Aubagne.

Ainsi, tout signalement effectué par quelques locataires fait l'objet d'un traitement afin de déterminer la nature des désordres et l'accompagnement spécifique des occupants.

Devant l'augmentation importante du nombre de ces signalements, la Commune s'est donc organisée afin de coordonner les diverses procédures liées aux questions de l'habitat indigne et dégradé ainsi qu'aux situations de péril en se dotant dès 2016 d'un service Habitat rattaché aujourd'hui à la Direction de l'Habitat et du Logement.

La lutte contre l'habitat dégradé et indigne mobilise de nombreux acteurs et la commune, maître d'œuvre en la matière, assure de fait la coordination des actions de ces derniers qui sont l'Etat, l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (A.D.I.L.), la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), la Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Le protocole de lutte contre l'habitat indigne qui est proposé ce soir a été établi à l'initiative de la commune et a pour objet de définir le rôle et les priorités de chaque partenaire sur l'ensemble du territoire communal. Il précise également le fonctionnement de la gouvernance imprimée par la commune. Il a par nature un caractère évolutif à la fois lié à la réglementation ou aux compétences et engagements de chacun et à l'adhésion de nouveaux partenaires.

Les objectifs fixés collectivement répondent bien évidemment aux orientations réglementaires nationales et visent principalement à résorber les logements et immeubles indignes et non décents pour supprimer les risques liés à la santé et à la sécurité, faire réaliser des travaux nécessaires et indispensables induits et encourager les opérations de réhabilitation des logements et immeubles.

Sur la base de l'état des lieux établi où 232 signalements ont été enregistrés depuis 2016, un objectif théorique de 25 dossiers traités par an a été fixé par les partenaires. Il s'agit bien évidemment d'un simple objectif, je le dis, théorique, permettant d'anticiper les ressources. Bien entendu, tout signalement sera traité.

Des moyens financiers significatifs sont mobilisables tant en ingénierie qu'en travaux pour atteindre ces objectifs notamment au travers du Programme d'Intérêt Général qui mobilise plus de 5 millions d'euros financés par l'Agence Nationale de l'Habitat, l'A.N.A.H., la Métropole, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Sud.

La signature de ce protocole de lutte contre l'habitat indigne permettra à la commune, d'une part, d'affirmer son rôle de coordination des diverses actions publiques menées par les partenaires signataires mais également de disposer d'outils complémentaires d'actions et de communication en faveur du traitement de l'habitat dégradé sur tout le territoire communal.

Le protocole de lutte contre l'habitat indigne, vous l'avez bien compris, est un outil, un premier outil d'ampleur que la commune met en œuvre aujourd'hui et M. le Maire,

permettez-moi de vous donner peut-être un rendez-vous lors d'un prochain Conseil Municipal où nous évoquerons ensemble un nouvel outil très fort.

Effectivement, en matière de lutte contre l'habitat dégradé, le maître mot doit avant tout être la prévention et notre action doit être ciblée sur la prévention même si nous sommes également sur le terrain différemment. Et la prévention va passer par l'adoption dans les mois qui suivent du Permis de Louer qui est un outil qui sera capital, un outil qui sera décisif pour aller encore plus loin dans la prévention et la lutte contre l'habitat dégradé.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci M. CHAMLA. Y a-t-il des interventions ? M. LATZ !

M. LATZ : Merci. Deux remarques M. CHAMLA,

La première, vous l'avez dit, le sujet important, c'est sur ce sujet majeur et notamment à Aubagne, c'est la prévention et la communication. Le plus dur, c'est d'identifier ces logements indignes. Et on aimerait qu'il y ait une communication, les services techniques nous ont clairement précisé qu'il y avait une définition très claire de ce qui était indigne ou pas et que c'était bien cadré par le législateur. Et, à ce titre, il faut vulgariser au maximum cette situation-là. Il y a beaucoup de gens qui sont dans des habitats indignes et qui ne s'en rendent pas même pas compte, et qui, surtout, au-delà de ça, ne se rendent même pas compte de comment ils peuvent agir et s'il y a cet outil que nous appelons de nos vœux qui est en place, il faut le diffuser au maximum, on pourrait profiter de l'A.J.J. mensuel pour que les services techniques expliquent largement comment on peut intervenir et signaler la situation. Ça serait un petit plus. Vous avez parlé de 25 dossiers par an qui est un objectif théorique, ça sera sûrement plus si on démultiplie. Le but n'est pas d'en voir un maximum, le but c'est d'en régler un maximum. Ça, c'est une première remarque.

La deuxième remarque, nous avons évoqué en commission l'absence de la situation et de la prise en compte de la précarité énergétique dans ces logements. Encore une fois, ce n'est pas prévu par le législateur, les habitats indignes ne gèrent pas la précarité énergétique. Il n'empêche que c'est un sujet majeur et, malheureusement, l'actualité le rappelle violemment et très très rapidement.

On pense qu'un outil aussi actif, proactif que vous proposez sur l'habitat indigne autour de la précarité énergétique est nécessaire pour préserver les habitants d'Aubagne de la précarité énergétique et de l'impact sur le pouvoir d'achat que ça va avoir dans les prochains mois, et évidemment dans les prochaines années. Il ne faut pas penser que c'est conjoncturel mais ça restera encore un petit moment.

On est favorable à cette délibération et on votera pour.

M. le Maire : Merci. M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Très rapidement et de façon complémentaire, je voulais saluer le travail fait en commission parce qu'on avait quelques questionnements à ce plan et des réponses nous ont été apportées avec une très belle technicité et des élus et des services, des agents municipaux présents. Je voulais dire que ça montre qu'avec la plupart des élus et dans la plupart des situations, on arrive à faire de la politique intelligemment, à être entendu et alimenter aussi les réflexions communales et je souhaiterais tant que ça fasse tache d'huile.

.../...

Mais, quand je dis « je », ce n'est pas très important, c'est que c'est une attente des citoyens, de tous ceux qui ne se déplacent plus aux urnes, de tous ceux qui ne font plus de sens avec le débat politique.

M. le Maire : Merci. M. CHAMLA, vous voulez préciser quelque chose peut-être ?

M. CHAMLA : Oui, M. LATZ effectivement, la communication est un point important dans ces dossiers et vous le savez, on ne peut pas faire tout et n'importe quoi dans les dossiers dans la mesure où effectivement ces notions, j'ai parlé d'habitat dégradé et j'ai employé un terme générique pour ne pas saouler l'auditoire, mais vous avez bien compris que l'indécence, l'insalubrité, le péril répondent à des définitions réglementaires et légales précises et que, effectivement, n'est pas du ressort de quiconque d'entre nous de venir interférer dans ces définitions.

Ceci étant, la communication, vous avez tout à fait raison, je partage votre analyse, cette communication doit se faire à l'endroit aussi bien des propriétaires bailleurs que des locataires. Mais permettez-moi de ne pas vous dévoiler les autres outils que je sortirai de ma boîte dans les prochains Conseils Municipaux au cours desquels nous aurons l'occasion d'échanger. Quand, effectivement, M. GRANDJEAN, la qualité des échanges nous grandit dans l'avancée que nous pouvons porter sur ces questions puisqu'on parle d'habitat dégradé mais je pense avant tout, lorsque je traite ces dossiers, lorsque je parle de ces dossiers, je pense avant tout aux habitants et nous devons tous tirer dans le même sens, c'est-à-dire œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des habitants, ce qui passe par évidemment le traitement de la lutte contre l'habitat dégradé.

Merci M. le Maire.

M. le Maire : Quant à l'approche de M. LATZ, vous évoquez la notion de rénovation urbaine qui est plutôt portée aujourd'hui par le Territoire et par la Métropole, mais c'est un vrai sujet aussi. Mais, comme l'expliquait très justement M. CHAMLA, il y a des définitions qui relèvent de cadres juridiques auxquels nous ne pouvons pas échapper. Là, on est vraiment sur l'habitat indigne mais le sujet que vous évoquez sur notamment l'environnement et tout ce qui touche la rénovation urbaine est aussi essentiel.

Je mets aux voix mais si j'ai bien compris, il va y avoir l'unanimité sur cette délibération. Mais je la mets tout de même aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **03-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

Effectivement unanimité ! Merci M. CHAMLA.

Nous entrons dans un long tunnel concernant l'urbanisme avec 11 délibérations qui vont être portées par M. LEANDRE.

Pour la première d'entre elles, M. LEANDRE, vous avez la parole.

M. LEANDRE : Merci M. le Maire. Bonsoir à tous.

Effectivement je vais débiter par la délibération n° 4. 11 délibérations plutôt techniques.

.../...

**04-220322 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation de la modification de la raison sociale du Vendeur des deux
 locaux commerciaux sis 2 et 4 Rue Laget.****

Par délibération du 28 Juin 2021, la Commune a approuvé l'acquisition auprès de La Foncière de Provence de 2 locaux commerciaux situés aux 2 et 4 Rue Laget au prix de 120.000 €.

Cette délibération propose de prendre acte du changement de raison sociale du vendeur, la Société Provence Valorisation, aux mêmes conditions.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **04-220322** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

**05-220322 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation de la rétrocession à titre gratuit au profit de Mme Danielle
 DUPRE de la parcelle Section DM 64 d'une superficie de 15 m² située
 Chemin de la Gastaude.****

M. et Mme DUPRE avaient cédé à titre gratuit à la commune une parcelle de 15 m² située Chemin de la Gastaude en 2010.

L'objet était de procéder à l'élargissement du Chemin de la Gastaude. Ce projet ayant été abandonné, cette délibération propose de rétrocéder cette parcelle DM 64 de 15 m² à titre gratuit à Mme DUPRE, qui en fait la demande.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **05-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

**06-220322 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
**Approbation de la cession au profit de M. et Mme HELENPORT de la
 parcelle Section AR 657 d'une superficie de 117 m².****

Cette délibération propose de céder à M. et Mme HELENPORT, qui ont en fait la demande, une partie d'un ancien canal désaffecté qui longe leur propriété qui est dénommé la « Rigole du Mamelon » située au 44 Rue du Lieutenant Flandi.

La Direction Générale des Finances Publiques a évalué le prorata de la parcelle initialement cadastrée Section AR 4 d'une superficie de 117 m² au prix de 7.618 euros et M. et Mme HELENPORT nous ont fait part de leur accord sur ce prix de cession.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. PERRIN-TOININ !

M. PERRIN-TOININ : Cette délibération appelle trois remarques de ma part. La première remarque est purement technique. La parcelle AR 4 est située en face de l'école Maternelle Gaimard entre le numéro 44 et le numéro 70 de la rue Augustin Flandi. Pourquoi donne-t-on à

cette parcelle communale le même numéro que la propriété privée qu'elle jouxte ?

J'ai relevé également une erreur dans la note explicative de synthèse concernant cette délibération qui situe cette parcelle Chemin des Grands Mellets. Est-ce que nous parlons bien du même sujet ?

Ma deuxième remarque m'est inspirée par la propriétaire de la parcelle AR 530. Cette parcelle est également mitoyenne de la parcelle cédée à la commune sur un autre côté. Et j'ai été interpellé par cette propriétaire qui me dit posséder une servitude sur la parcelle visée par cette délibération qui serait notifiée dans un document notarié datant de 2005 et se référant à un autre document de 1928. Cette servitude permettait l'accès à un puits qui existait déjà du vivant du Docteur Fallen. Je tenais à en informer le Conseil Municipal.

La troisième remarque concerne un thème important inscrit dans le préambule du Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit de la préservation de la nature en ville. Souvenez-vous, en 2018, en face de la Médiathèque, c'est-à-dire juste en dessous de cette rigole du Mamelon, un promoteur immobilier mettait à la vente 56 appartements d'une résidence de rapport avant même d'en voir obtenu le permis de construire. La mobilisation de tout le quartier avec 700 pétitionnaires avait permis que ce projet soit enterré. Le 9 août de cette même année, au lendemain de la décision de refus du permis de construire, un orage provoquait des inondations avec 1 mètre d'eau dans la Rue de la République donnant raison à ceux qui s'étaient opposés à la défiguration du quartier. Si on remplace les espaces arborés par du béton, ces phénomènes dus au ruissellement des eaux risquent de s'amplifier encore. Alors, dans ce quartier, même si le chant des tronçonneuses aurait tendance à couvrir celui des oiseaux, il reste encore des arbres. Il en reste notamment dans cette parcelle AR 4 où, sur seulement 25 m², la Ville possède un très bel olivier plus que centenaire mais aussi un noyer, des frênes, des cyprès, des ailantes et autres muriers de Chine. Bien sûr, ces 117 m² cédés ne sont qu'un confetti sur les 55 km² que couvre la Ville d'Aubagne. Mais c'est justement cette politique du confetti que nous voulons dénoncer.

Depuis 2014, les Aubagnais constatent dans tous les quartiers une prolifération de constructions. Le plus petit espace disponible est bétonné sans pour autant que les familles des plus modestes trouvent à se loger car il n'y a pas de plan concerté pour la construction de logements accessibles à tous. Il en va de la qualité de vie à Aubagne, de la maîtrise publique en matière de biodiversité et de l'accessibilité à un logement digne pour tous les Aubagnais quels que soient leurs revenus.

Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Merci.

M. le Maire : M. LEANDRE, vous pouvez peut-être répondre ?

M. LEANDRE : Toutefois, pour le sujet technique, il y a peut-être une information qui n'était pas en corrélation, en tout cas, ce que je vous ai annoncé ce soir est bon. J'ai vraiment croisé l'ensemble des informations.

Après, concernant le fond, vous n'avez pas oublié que l'aménagement fait du P.L.U. justement prend en compte ce souhait de réserver une surface de terre qui soit supérieure. Nous avons par exemple créé une zone UD5 qui permet justement d'avoir des parcelles qui soient plus grandes, ça c'est un premier sujet. Sur l'A.J.J. du mois de février également, nous avons proposé et rappelé l'ambition au niveau de la commune de proposer un parcours résidentiel à l'ensemble des habitants pour que chacun, depuis la naissance et

.../...

tout au long de sa vie, puisse trouver justement des logements adéquats. Il y a un vrai souci de notre part de trouver les meilleurs aménagements possibles. Et également, ce qu'on a pu proposer en Conseil dernièrement, les prochains programmes, vous le verrez, mixent davantage de nature au sein des constructions. Il y a une vraie volonté de notre part d'avancer et que la nature soit bien présente et d'éviter également le ruissellement. Après, il y a la notion de dent creuse. C'est vrai que nous essayons, dans le cadre de l'aménagement, d'éviter ces dents creuses et d'avoir le meilleur aménagement possible sur la commune.

M. le Maire : Merci. M. ROUSSET, vous vouliez rajouter quelque chose ?

M. ROUSSET : M. PERRIN-TOININ, je suis admiratif de votre faculté de passer d'un confetti au P.L.U.i. Bravo !

Je voulais simplement vous rappeler deux choses, c'est que le terrain reste inconstructible et que, deuxièmement, sur le problème de la servitude, on se rapprochera du notaire parce que ce n'était pas des éléments que nous avons lorsque la vente a été décidée.

M. le Maire : Merci Messieurs pour vos interventions.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **06-220322** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MEZERGUES-MAUTREF, GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ (2) et PERRIN-TOININ.

07-220322 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la cession d'une parcelle d'environ 490 m² entre les parcelles Section BK 310 et 312 Impasse de la Sainte-Baume.

Cette délibération propose de constater la désaffectation de cette portion de l'Impasse de la Sainte-Baume et de prononcer son déclassement, de la céder à M. et Mme NASTASI, qui en ont fait la demande. Cette parcelle est une emprise communale qui est une voie de circulation. Elle est située sur le Camp de Sarlier. La superficie de la parcelle est d'environ 490 m² et les services de la Direction Générale des Finances Publiques ont évalué la valeur vénale de ce terrain au prix de 29.000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Merci. M. LEANDRE pour la délibération n° 8.

M. LEANDRE : Là, en fait, je vais vous présenter quatre délibérations qui concernent des travaux nécessaires à l'adduction en gaz avec extension du réseau et des branchements individuels afin de contribuer à l'amélioration de la desserte et de distribution du gaz sur Aubagne.

08-220322 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation d'une Convention de Servitude G.R.D.F. (Gaz Réseau

Distribution de France) applicable aux ouvrages de distribution publique Gaz de la parcelle cadastrée BS 872 d'une surface de 140 m² et d'une longueur empruntée de 17 m.

Cette délibération propose d'approuver la convention de servitude réelle et perpétuelle concernant ce passage d'une canalisation souterraine de gaz ainsi que leurs accessoires sur une longueur de 17 mètres sur la parcelle communale cadastrée BS 872 qui est située Allée des Provençales à la Pérussonne-Ouest sur Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 08-220322 est adoptée à l'UNANIMITE.

**09-220322 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation d'une Convention de Servitude G.R.D.F. applicable aux ouvrages de distribution publique Gaz de la parcelle cadastrée BS 947 d'une surface de 474 m² et d'une longueur empruntée de 68 m.**

Cette délibération propose d'approuver la convention de servitude réelle et perpétuelle pour le passage d'une canalisation souterraine de gaz ainsi que leurs accessoires sur une longueur de 68 mètres sur la parcelle communale cadastrée BS 947, toujours Allée des Provençales à la Pérussonne-Ouest.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 09-220322 est adoptée à l'UNANIMITE.

**10-220322 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation d'une Convention de Servitude G.R.D.F. applicable aux ouvrages de distribution publique Gaz de la parcelle BS 323 d'une surface de 6.698 m² et d'une longueur empruntée de 1,50 m.**

Cette délibération propose d'approuver la convention de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande de 4 mètres, pour le passage d'une canalisation souterraine de gaz ainsi que leurs accessoires sur la parcelle communale cadastrée BS n° 323, Lieu-dit Les Cossettes-Ouest à Aubagne, pour information qui est située à côté du Chemin du Charrel.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 10-220322 est adoptée à l'UNANIMITE.

**11-220322 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation d'une Convention de Servitude G.R.D.F. applicable aux ouvrages de distribution publique Gaz de la parcelle BS 881 d'une surface de 1.061 m² et d'une longueur empruntée de 110 m.**

Cette délibération propose d'approuver la convention de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande de 4 mètres, pour le passage d'une canalisation souterraine de gaz ainsi que leurs accessoires sur une longueur de 110 mètres. Il s'agit de la parcelle BS n° 323 située Impasse des Coquelicots à Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **11-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

12-220322 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire - Bilan des acquisitions et des cessions 2021 de l'E.P.F. P.A.C.A.

L'E.P.F. est un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial. Les E.P.F. sont compétents pour constituer des réserves foncières.

Quelles sont leurs missions ? Au nombre de quatre, elles consistent à : 400 point

- Mobiliser du foncier en favorisant le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain ;

- Développer des stratégies foncières contribuant à la réalisation de logements sociaux en prenant en compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat ;

- Contribuer au développement des activités économiques à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels ;

- Préserver les espaces naturels et agricoles à titre subsidiaire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil Municipal prenne acte du stock foncier détenu par l'Etablissement Public Foncier Régional sur la Commune au 31 Décembre 2021 ; également des acquisitions et cessions réalisées en 2021.

A ce titre, l'E.P.F. P.A.C.A. a acquis en 2021 un terrain situé en Zone d'Activité de Napollon, Quartier le Melan, cadastré Section CN n°s 758 et 759.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Le Conseil Municipal prend acte de cette.

13-220322 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire - Approbation de la réintégration d'une portion de voie Chemin des Royantes au patrimoine de la Famille ARDUINO.

Cette délibération propose d'approuver la réintégration dans le patrimoine de cette famille ARDUINO d'une portion de voie publique située Chemin Neuf des Royantes, classée à tort en 1960 dans le domaine public communal.

Les portions cadastrées sont BY n°s 428, 251, 526 et 252.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **13-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

14-220322 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire - Approbation de l'intégration dans le domaine public de la commune, de la

parcelle Section AO n°353 d'une contenance de 18 m², située impasse du Colombier appartenant aux Consorts HERGAULT, à l'euro symbolique.

Cette parcelle est située derrière le Centre d'Art des Pénitents Noirs et jouxte l'emprise du domaine public routier de la commune. Elle permet la circulation publique et un liminaire d'éclairage public y a été installé.

Cette délibération propose dès lors d'acter l'intégration dans le domaine public de la commune de cette parcelle aux consorts HERGAULT à l'euro symbolique.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Merci M. LEANDRE pour toutes ces délibérations qui peuvent paraître futiles. On donne pour un euro symbolique ou on échange ou on reprend mais ce sont des délibérations qui sont vraiment très importantes parfois pour ces propriétaires aubagnais, pour des personnes qui sont très heureuses de pouvoir effectivement retrouver des conditions qu'ils avaient ou qu'ils souhaitaient obtenir.

Merci M. LEANDRE en tout cas pour toutes ces délibérations.

M. LEANDRE : Je vous en prie M. le Maire.

M. le Maire : On va passer à la dernière délibération concernant cette thématique « l'Aménagement du Territoire », si M. Matthieu HERMANT qui est en charge de l'agriculture était là, il la porterait mais son absence fait que c'est le Premier Adjoint, M. ROUSSET, qui va nous la rapporter.

M. ROUSSET, si vous voulez bien évoquer cette convention avec la Chambre d'Agriculture.

15-220322 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation d'une Convention avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône dans le cadre du projet Agricole Camp Lambert.

Merci M. le Maire.

Je regrette vraiment que Matthieu HERMANT ne soit pas présent ce soir parce que c'est un élu particulièrement impliqué dans sa délégation et en particulier sur ce projet agricole de Camp de Lambert. Il nous a fait en commission une présentation particulièrement détaillée et fouillée qui a ravi, je crois, l'ensemble des participants, élus de la majorité et de l'opposition confondus.

Cette convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône va nous permettre de choisir, d'appuyer et d'accompagner les candidats retenus pour le projet agricole du Camp de Lambert. Elle a été longuement détaillée lors de la commission. Le montant de cette convention est de 14.820 euros T.T.C.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Puisque cela a ravi tout le monde, vous y étiez Mme GIOVANNANGELI à la commission ? Nous vous écoutons avec attention. Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : On a le droit le parler même si on n'est pas membre de la commission. Je vous remercie.

M. le Maire : Bien sûr, je voulais savoir si vous aviez participé ! Allez-y !

Mme GIOVANNANGELI : On a un peu échangé et puis j'ai des échanges par ailleurs. Je me permets d'intervenir.

Vous imaginez bien que nous nous réjouissons de cette délibération. Elle est la suite des précédentes concernant ce terrain et des perspectives qui se dressent sur cette zone-là. Cela dit, on voudrait, on aimerait vraiment, vous connaissez nos engagements et nos convictions sur les questions d'agriculture périurbaine et, à titre personnel, vous connaissez mon passé assez récent somme toute en responsabilité sur les questions d'agriculture et notamment sur toute la question du territoire d'Aubagne et du Pays d'Aubagne sur l'agriculture, sur les Jardins du Pays d'Aubagne, tout l'accompagnement volontariste qui a existé et qui a 30 ans aujourd'hui. Nous n'aimerions pas en fait que cette expérience-là soit juste un coup d'épée dans l'eau ou un vernis qui pourrait se craqueler, je n'en sais rien. Je ne fais pas de procès d'intention. Simplement quelques petites remarques à travers cette délibération !

La première, c'est que ce serait bien qu'un comité de pilotage se mette sur pied avec l'ensemble des partenaires. Parmi ces partenaires, on peut citer la Chambre d'Agriculture, ça va sans dire, mais sans doute la S.A.F.E.R., sans doute l'A.D.E.A.R., sans doute le C.E.T.A. Le C.E.T.A. qui, depuis quelques années, subit des baisses de subvention de la part de la Métropole ; alors, évidemment, nous ne sommes pas dans une enceinte métropolitaine mais le maire d'Aubagne, bien placé à la Métropole sur ces questions dont l'agriculture, a une dimension économique et pas des moindres pour pouvoir faire en sorte que ce C.E.T.A. puisse survivre. Il est aujourd'hui dans une situation délicate à plusieurs titres, notamment par les baisses de subvention, de ce que j'ai entendu de leur part. Il y a quand même de gros dangers sur sa survie dans les années qui suivent. J'ai cru comprendre qu'il avait été promis, c'est dommage que le délégué à l'agriculture ne soit pas là, mais je crois qu'il est pris, mais vous êtes sans doute au moins autant au courant, qu'il y a une promesse d'augmentation de la part de la Ville de subventions à part ou un engagement mais je mets des points d'interrogation, franchement, je ne peux pas l'affirmer, d'augmentation de subvention pour le C.E.T.A. pour l'année qui vient. Si c'est le cas, tant mieux, nous nous en réjurons aussi d'autant que vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes terres maraichères et que les terres fertiles dans l'ensemble du territoire sont importantes et que, comme Terres Maraichères, il y a d'autres difficultés, notamment celles de la dette contractée par ces maraichers. L'eau est indispensable évidemment aux maraichages et il y a quelques années, il y a eu une augmentation de l'eau brute dont Aubagne n'est pas responsable, mais qui a endetté de manière assez drastique les maraichers. Un accompagnement volontariste, d'une manière ou d'une autre, en activant quelques leviers, serait le bienvenu pour pouvoir les aider.

Je vous dis ça d'expérience, mais aussi parce que ça se vérifie partout. Une politique volontariste en matière d'agriculture est importante, de même qu'une politique foncière avec des outils fonciers qui permettraient justement de continuer à avancer sur les terres agricoles actives et une animation foncière réelle. Et c'est aussi, parmi les rôles du

C.E.T.A., une animation foncière qui permettrait que les centaines d'hectares en friches sur notre ville puissent être cultivés. Il nous semble qu'aujourd'hui, parmi les urgences que nous vivons, et encore plus ces derniers temps, il y a évidemment celle d'aller le plus possible vers une autonomie alimentaire locale et, évidemment, lutter contre les friches en fait partie.

Pour revenir à la délibération, je terminerai par dire que, outre les partenaires institutionnels qui pourraient faire partie d'un comité de pilotage qui pourrait rendre compte bien sûr à la population, on pourrait imaginer aussi que, dans ces temps de désaffection politique, les citoyens y soient aussi associés de manière à ce que, même si c'est une petite parcelle, qu'elle ne fait que 7 hectares et qu'elle ne concerne pas l'ensemble de la population, elle peut avoir des retombées très positives sur la manière dont les Aubagnaises et les Aubagnais peuvent s'approprier les politiques agricoles de cette ville.

Je vous remercie. Nous voterons bien sûr cette délibération.

M. le Maire : M. ROUSSET, vous voulez peut-être apporter quelques précisions ?

M. ROUSSET : Un certain nombre de réponses ont été données dans la commission qui a abordé ce sujet.

Vous parlez d'un comité de pilotage. La S.A.F.E.R. est déjà associée ainsi que la Chambre d'Agriculture. On travaille en parfaite harmonie avec eux.

Vous parlez de coup d'épée dans l'eau. Si on conclut cette convention avec la Chambre d'Agriculture, c'est justement pour ne pas que ce soit un coup d'épée dans l'eau. On souhaite que les agriculteurs qui vont s'installer aient une activité pérenne, que ce ne soit pas un simple effet d'annonce où vous avez un agriculteur qui vient et puis qui, un an ou un an et demi après, quitte le terrain parce que, justement, l'exploitation n'est pas viable.

On va faire très attention à la qualité des dossiers qui vont être présentés.

Je pourrais vous dire aussi qu'on va développer les circuits courts à travers ce projet de Camp de Lambert, circuits courts en association avec le C.E.T.A. Bien sûr que, pour le C.E.T.A., ce n'est pas d'ailleurs une promesse de subvention, je crois qu'on a voté lors du Budget Primitif, si mes souvenirs sont bons, une augmentation conséquente des subventions. On veut aussi que le C.E.T.A. puisse intervenir dans l'animation et là, avec mon collègue qui s'occupe plus particulièrement des marchés, avec Stéphane CANTARINI, on a prévu une extension par exemple des Jardins d'Aubagne sur le marché du mardi, du samedi ou du dimanche.

Vous me dites que le C.E.T.A. est dans une situation financière difficile. Pour échanger très régulièrement avec M. BON, le président du C.E.T.A., ce n'est pas tout à fait l'information que j'ai. Je sais que, par exemple, le magasin que le C.E.T.A. a créé du côté de Napollon est une véritable réussite.

Vous confondez peut-être la situation du C.E.T.A. avec la situation de l'A.S.A.M.I.A. qui est l'Association des Arrosants de la Plaine de Beaudinard qui, elle, là c'est vrai, depuis de nombreuses années d'ailleurs, a des problèmes.

Mme GIOVANNANGELI : M. ROUSSET, j'ai fait une ellipse, je parlais du C.E.T.A. et j'ai parlé des agriculteurs ensuite. Evidemment que c'est l'A.S.A.M.I.A. Je n'ai pas fait d'amalgame.

M. ROUSSET : M. le Maire suit cette affaire de très près. On a déjà travaillé avec l'A.S.A.M.I.A. dans les années qui ont précédé. Vis-à-vis de la Métropole et vis-à-vis de la dette qu'elle avait auprès de la Métropole, on a pu déjà intervenir de façon plus que conséquente. Vous étiez présente, je crois, lors du Conseil de Territoire qui avait voté cette subvention exceptionnelle à l'A.S.A.M.I.A. Là-aussi, mais ce n'est pas du tout la même situation que le C.E.T.A.

Enfin, sur la préservation des terrains agricoles, je vous renvoie à la réunion publique qui va se tenir début avril concernant le P.L.U.i. où vous constaterez que nous poursuivons les mêmes objectifs qui étaient déjà inscrits dans le P.L.U. d'Aubagne en vigueur dans les années 2016 et sur la préservation des zones agricoles qui font partie intégrante de la qualité de vie sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Mme GIOVANNANGELI : Je suis désolée, je suis casse-pied mais ça me tient à cœur.

Evidemment, ça c'est une certitude. La seule question aujourd'hui, c'est d'avoir des outils fonciers qui font qu'on passe la vitesse supérieure pour éviter les friches. Au bout d'un moment, quand les terrains sont trop en friches, pour agir aussi avec les propriétaires fonciers, c'est une vraie question. Je sais qu'elle n'est pas facile à résoudre mais vraiment une politique volontariste et solide s'impose. Elle ne se fera pas seulement avec la Ville d'Aubagne, j'en ai bien conscience mais elle demande vraiment qu'on ne lâche rien.

M. ROUSSET : Mais vous savez que nous sommes toujours dans cette équipe municipale plutôt dans la pédagogie que dans la contrainte.

M. le Maire : M. GRANDJEAN, vous vouliez intervenir !

M. GRANDJEAN : Merci. Je vais intervenir. J'avais prévu une intervention mais ça va aller bien dans le sens de ce qu'on se dit.

Cette acquisition du Camp Lambert et le projet qui l'a permis ont reçu une unanimité enthousiaste lors du Conseil Municipal du 29 Septembre. M. ROUSSET, vous l'avez rappelé, Magali GIOVANNANGELI également. Et c'est suffisamment rare pour être précieux.

Nous avons alors dit que, pour faire vivre ce projet, il serait, je cite « opportun de mettre en place un groupe de pilotage associant, entre autres, les associations et les élus ».

M. ROUSSET avait répondu qu'il reviendrait vers nous pour en parler. On en a d'ailleurs échangé largement durant la commission.

M. le Maire, vous aviez répondu, je cite « sur le plan associatif, nous avons des relations avec l'ensemble des associations qui travaillent sur les milieux à la fois agricoles et autres, et nous prenons toujours discussion, rang avec ces associations ».

Cette convention avec la Chambre Départementale d'Agriculture prévoit bien un comité de pilotage dans son article 3, c'est en haut de la page 4 de la convention. Cet article 3 s'intitule « gouvernance du projet ». On y est, on est au cœur des choses. Mais on n'y retrouve pas les associations impliquées dans l'agriculture. Il n'y a que des partenaires institutionnels : la Commune d'Aubagne évidemment, la Chambre d'Agriculture Départementale, celle des Bouches-du-Rhône et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ainsi que la S.A.F.E.R P.A.C.A. Ça a été rappelé.

Il nous semble nous, qu'il manque cette dimension associative et participative, d'autant plus que les échanges qu'on a pu avoir avec des membres du C.E.T.A., effectivement, montrent que, par exemple, ils n'ont pas vu l'appel à candidatures, l'appel à projets pour installer de nouveaux agriculteurs et il y a des agriculteurs qui ont été formés par le C.E.T.A. qui auraient été intéressés.

Donc là, il y a un petit quelque chose qui est raté mais ce raté, il faut qu'on arrive à le dépasser pour garder la belle ambiance et la belle unanimité autour de ce magnifique projet.

On voulait rappeler quand même à cette occasion que le C.E.T.A. conseille une soixantaine d'agriculteurs locaux et accompagne l'installation et la formation de jeunes agriculteurs de notre territoire. Son utilité publique est consacrée puisque son budget est à 82 % constitué de financements métropolitains et municipaux. Ça peut aussi en faire sa fragilité, Magali GIOVANNANGELI l'a rappelé tout à l'heure. On rappelle que le C.E.T.A. existe depuis 40 ans. Ce n'est pas l'association copine de nos élus. Il a repris beaucoup d'activités depuis 20 ans parce qu'il avait eu un arrêt. Il est à l'origine du magasin de producteurs de Napollon, ça a été dit. Il anime l'espace producteur de notre marché et assure le suivi technique de plusieurs dizaines d'exploitations agricoles locales.

En fait, c'est une association qui empoigne tous les sujets de la formation, de l'accompagnement technique, des débouchés économiques, de l'agriculture locale et elle aurait toute sa place dans ce comité de pilotage.

Cohérent avec notre proposition initiale d'un comité de pilotage plus inclusif que sélectif, également soucieux de ne pas entraver la belle unanimité qui préside à ce projet, nous vous demandons ce soir de bien vouloir prévoir, par amendement, que la présence associative dans le comité de pilotage prévu à l'article 3, alinéa 1 de la convention, en haut de la page 4, soit rajoutée. Alors s'il faut citer une association, on pense que c'est pertinent que ce soit le C.E.T.A. parce qu'effectivement il a une vision générale. Ça serait parfait, M. ROUSSET qui portez cette délibération, qu'on puisse, par amendement ce soir, rajouter la présence associative au comité de pilotage prévu dans la convention.

Merci par avance.

M. le Maire : Je vais clore le débat.

La délibération que nous vous proposons est celle que nous vous proposons. Le C.E.T.A., vous avez effectivement fait des remarques, je peux même vous dire et je peux le dire ici publiquement et son président ne me démentira pas, que nous l'avons par exemple associé au P.L.U.i. notamment concernant les zones agricoles. Et plusieurs réunions ont été faites avec notamment M. BONINO et le président du C.E.T.A. Nous pensons que le C.E.T.A. a toute sa place à Aubagne et nous le confirmons par des mots, par des actes et non pas par des discours et par des politiques du pire tel que je peux l'entendre ici ou là.

Après, aussi bien la Chambre d'Agriculture que la S.A.F.E.R., le C.E.T.A. est présent avec ces associations-là. Il n'y a aucun problème pour que le C.E.T.A. soit représenté au titre de la Chambre d'Agriculture ou de la S.A.F.E.R., je ne sais plus laquelle des deux ou s'il y a les deux, je ne l'ai plus en tête, on vérifiera. Il n'y a pas de souci par rapport à cela.

Nous faisons avec les institutions mais, dans ces institutions, il y a le C.E.T.A. C'est

.../...

aussi simple que cela. Le C.E.T.A. pourra être présent à travers les représentations qui sont les siennes.

Voilà ce que je vous propose.

Je mets donc aux voix cette délibération.

Je rajouterai quelque chose par rapport à ce que Mme GIOVANNANGELI disait. Il y a une vraie politique au niveau de la Métropole et vous savez que la présidente, Martine VASSAL, qui est en charge de ces sujets, y est très vigilante, de la même manière au titre du Département, d'ailleurs en termes de développement agricole, parce qu'il y a une vraie volonté d'être un département ou une métropole, je ne dirais pas autosuffisante de manière alimentaire, mais en tout cas avec une vraie volonté de tendre vers cela. Et nous savons aujourd'hui, puisque nous le constatons tous les jours, combien il est important d'être autonome sur un certain nombre de sujets. On pourrait parler du nucléaire, on pourrait parler de l'énergie, on pourrait parler du gaz, on pourrait parler de tas de sujets sur lesquels la France se doit d'être autonome. Là, je dépasse largement le cadre qui est celui du Conseil Municipal. Et sur le plan alimentaire, c'est évident là-aussi que la France doit être autosuffisante comme notre territoire, qui est un territoire agricole par essence, la Provence est un territoire agricole, se doit aussi d'être autosuffisant. Nous travaillons avec la Présidente Martine VASSAL, que ce soit au niveau de la Métropole ou au niveau du Département sur ces sujets-là, soyez en rassurés.

Voilà. Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **15-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci M. ROUSSET et vous félicitez M. HERMANT quand vous le verrez parce qu'effectivement cette délibération était fort importante.

Mesdames et Messieurs, nous changeons de thématique. Nous allons parler maintenant de finances, de budget, d'économie et d'emploi. Et nous avons 4 délibérations. La première d'entre elles, c'est M. ROUSSET qui va la rapporter puisqu'elle concerne la centrale d'achats et que vous avez donc en charge l'administration générale.

Vous avez la parole M. ROUSSET !

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

16-220322 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation de l'adhésion de la collectivité à la Centrale d'achat RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers).

Merci M. le Maire.

La Commune d'Aubagne a désormais la possibilité de recourir à un Groupement d'Intérêt Public qui s'appelle « Réseau des acheteurs hospitaliers » en plus de la Centrale d'Achats que les collectivités ont l'habitude de pratiquer et que tout le monde connaît qu'est l'U.G.A.P. Cette centrale d'achats, qui s'appelle le GIP RESAH, permet de bénéficier de

.../...

conditions tarifaires avantageuses dans un environnement juridique sécurisé et de mettre en œuvre une action de mutualisation simple et immédiatement opérationnelle.

En approuvant cette adhésion, ça permettra à la Ville d'Aubagne de diversifier ses sources d'approvisionnement et d'accéder à un plus large panel de fournisseurs.

Je voudrais juste indiquer, en dehors du fait que le montant de l'adhésion est de 300 euros, que bien sûr cette centrale d'achats ne fournit pas que des produits hospitaliers. On pourrait s'étonner qu'une collectivité comme la mairie d'Aubagne y recourt, mais bien sûr, elle fournit des produits qui sont plutôt de type services généraux. On peut retrouver dans ses offres des produits intéressants pour la collectivité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : Je ne vais pas vous parler des 300 euros d'adhésion. C'est juste pour revenir sur les conditions de déroulement de cette commission sur les finances, le budget, l'économie et l'emploi.

Cette commission s'est déroulée en visio et il y a eu des problèmes techniques qui ont fait qu'un certain nombre d'élus n'ont pas pu participer à la commission pour des raisons techniques.

Je m'interroge un petit peu, on a entendu tout à l'heure que la commission Sports avait été planifiée à 14 heures 30 qui est une heure absolument pas compatible avec l'emploi du temps des gens qui travaillent. Là, on a une commission qui se tient en visio. Pourquoi pas ! Mais pourquoi est-ce que si ça peut être intéressant de faire des visios, pourquoi n'est-ce pas proposé dans toutes les commissions ? Je pense qu'il y aurait à retravailler un petit peu. Je rappelle que nous avons salué votre décision d'ouvrir la discussion avec les conseillers municipaux d'opposition sur le règlement intérieur du Conseil Municipal, sur la façon dont on travaillait en commission, le positionnement des dates par rapport au Conseil Municipal. On s'est réuni deux fois, on avait eu des discussions qui étaient très enrichissantes. Peut-être qu'il serait temps que nous nous réunissions à nouveau parce que nous avons ces petits soucis-là qui se posent sur les commissions. Nous avons des petits soucis qui se posent parfois au moment des commémorations. Nous avons des soucis qui se posent dans la façon dont les échanges se déroulent en Conseil Municipal. Peut-être que nous pourrions prendre un moment pour discuter, calmement, en dehors du Conseil Municipal.

Je fais la proposition ce soir.

M. le Maire : Si vous voulez qu'on fasse un bilan, on réunira les présidents de groupe pour parler de tout cela. Mais, Mme FARDOUX, vous êtes une nouvelle élue, si vous me permettez, c'est votre premier mandat, vous avez Mme GIOVANNANGELI qui est devant vous, elle va vous rappeler comment se déroulaient les précédents Conseils Municipaux, les précédentes commissions, vous verrez qu'on est vraiment dans un monde apaisé aujourd'hui. Vous semblez prendre cela comme étant quelque chose d'extrêmement agressif, croyez-moi vous n'avez pas vécu les années précédentes et votre serviteur n'y était pas étranger non plus. Voilà, comme cela, tout est dit sur cette façon de procéder. C'est beaucoup plus calme aujourd'hui. Il n'y a vraiment pas d'agressivité de la part de quiconque. Après, il y a des tempéraments, et grâce à Dieu, tout le monde s'exprime avec son tempérament.

Vous m'avez fait échapper du sujet. On était sur l'approbation du réseau de commandes auquel M. ROUSSET nous propose de participer.

Nous regarderons avec les services, si ces problèmes techniques sont ponctuels ou s'ils se sont répétés dans le temps. J'ai plutôt le sentiment qu'en dehors de l'heure de la commission Sports, où peut-être effectivement M. SALONE n'était pas disponible, sur le plan de la visioconférence, si vous en faites un peu dans votre métier, vous le savez, parfois ça peut bugger. Mais on regardera tout cela et je vous ferai un bilan au prochain Conseil Municipal pour voir vraiment si ça se répète et effectivement on pourra en parler ou si c'est vraiment très ponctuel.

Je vous propose de passer aux voix sur l'approbation de l'adhésion de la collectivité à la centrale d'achats RESAH.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **16-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

Mme FARDOUX : Excusez-moi M. le Maire. Je voudrais juste lever une ambiguïté. Vous avez dit oui pour réunir les présidents de groupe ?

M. le Maire : Je regarderai avec les directeurs si effectivement il y a des dysfonctionnements tels que vous les précisez et qui sont répétés.

Mme FARDOUX : Je vous ai donné trois sujets de discussions qui pourraient être positifs de traiter ensemble.

M. le Maire : Je les ai bien notés, ne vous inquiétez pas. J'ai bien noté. Mais si une réunion des présidents de groupe s'avère utile, je veux bien.

Mme MELIN, je vous écoute !

Mme MELIN : M. le Maire, j'écoute, vous avez remarqué que je suis bien silencieuse ce soir. Ce n'est pas pour autant que je ne pense pas.

Je voudrais quand même rappeler à nos collègues que nous sommes dans un Conseil Municipal et que nous ne sommes pas dans la cogestion. Sinon, ce n'est pas la peine de faire des élections, ce n'est pas la peine d'avoir ces réunions. Tout le monde est d'accord par avance. Je me rappelle très bien des propos de M. GRANDJEAN une première fois et vous-même de Madame, lorsque nous avons préparé le règlement intérieur du nouveau mandat. Nous ne sommes pas dans la cogestion et les affrontements sont une nécessité aussi. Après que le Covid nous ait créé beaucoup de problèmes par rapport aux horaires, par rapport aux visioconférences et autres, seulement c'est vrai dans toutes les institutions, je peux en témoigner pour vivre ça dans une autre institution depuis maintenant deux ans passés, on n'est pas dans la cogestion. On est aussi dans l'expression des choses. Nous avons des personnes qui nous ont élus sur des programmes. Même si, d'ailleurs je note avec plaisir que certains de nos problèmes, en particulier sur l'agriculture, sont repris complètement maintenant. Tant mieux ! Et on n'est pas là non plus pour être dans une cogestion et d'être amené à dire que nous sommes ou bousculés ou que ce n'est pas l'heure qui nous convient. Chacun fait comme il le peut et les élus de l'opposition s'y plient comme les autres.

Je crois qu'à un moment donné, je participerai volontiers à cette réunion si vous, M. le Maire, pensez qu'elle est utile, je crois quand même qu'il faut un peu redescendre sur terre quand il s'agit vraiment de politique. La politique locale, c'est représenter nos électeurs.

M. le Maire : Vous avez raison Mme MELIN. Je faisais juste remarquer à Mme FARDOUX que c'était vraiment très apaisé. Moi qui suis dans plusieurs institutions, je suis à la Métropole, je suis au Département, il y a des institutions effectivement où c'est très calme, très posé, très pesé et puis des institutions où c'est beaucoup plus virulent. C'est la vie qui est ainsi faite. Je trouve, et mes collègues pourront le dire à leur façon à eux, que nous avons un Conseil Municipal de qualité dans les échanges en tout cas. Mais Mme MELIN, si tant est qu'il faille faire un bilan et que le groupe d'opposition le veuille, on peut, entre guillemets, passer deux heures ensemble pour évoquer ces sujets qui tracassent peut-être Mme FARDOUX.

M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Je m'inscris complètement en faux dans ce que vient de dire Mme MELIN. Entre organiser le débat politique de sorte à ce qu'il reste digne et constructif et organiser les pugilats, parce que c'est ça la vie politique, je pense qu'il faut choisir la première version. Et cette version, ce n'est pas la cogestion. C'est organiser le débat politique pour que les différentes expressions puissent s'exprimer, être argumentées, être contredites, et portées à la connaissance du public qui a l'immense patience, merci à lui, de suivre le Conseil Municipal.

Tout à l'heure, quand je vous entendais réagir en disant que vous trouviez que la réponse de l'adjoint aux sports était digne alors qu'elle était en permanence ponctuée d'attaques personnelles complètement injustifiées et hors sujet par rapport à ce qui avait été dit, eh bien non. Alors, on ne revient pas dessus. Moi, je ne veux pas revenir là-dessus, mais je pense qu'effectivement ça mérite d'être évoqué dans le calme et se dire que ce n'est pas ça le débat politique et que c'est plutôt ça qui pollue le débat politique et qui éloigne les citoyens du suivi de nos travaux.

M. le Maire : M. GRANDJEAN, il y a des élus aussi qui sont moralistes à souhait, qui, sur chaque délibération, viennent nous expliquer la vie aussi. Chacun a son tempérament, je l'ai dit, chacun a son expérience personnelle, chacun a son vécu, chacun a travaillé dans un secteur d'activité qui est le sien avec ses références qui sont les siennes. Le Conseil Municipal réagit comme il doit réagir et je n'ai pas trouvé que M. AGOSTINI ait été indigne dans ses propos M. GRANDJEAN. On pourrait faire les reproches à tout un chacun ici, d'être ceci ou cela. Franchement, on va dépasser un peu tout cela et on va passer à autre chose.

Je propose donc de laisser la parole à Mme MENET puisque nous sommes dans la thématique finances pour l'approbation d'une décision modificative.

Qui vote contre ? Qui s'abstient

La délibération n° 16-220322 est adoptée à l'UNANIMITE.

17-220322 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Approbation de la Décision Modificative n°1 du Budget principal pour l'exercice 2022 / Rectification d'une erreur matérielle d'arrondis liée à la délibération n° 10-131221 du 13 Décembre 2021.

Merci M. le Maire.

.../...

En effet, au chapitre des dépenses de fonctionnement, le chapitre 042, ce sont des opérations d'ordre et de transfert entre sections, nous avons inscrit un montant de 3.937.253 euros et, en contrepartie, en recettes d'investissement, au chapitre 040, nous avons inscrit un montant de 3.937.251 euros, soit une erreur de 2 euros.

Malgré la multitude de paires d'yeux qui contrôlent tous les chiffres au niveau des services des finances et bien sûr je m'y joins aussi régulièrement, malheureusement cette erreur n'a pas été détectée. Et croyez que j'en suis désolée.

Nous passons donc une décision modificative pour ces 2 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Je rappelle que c'est une demande des services de la Préfecture bien évidemment.

Qui souhaite prendre la parole ? Mme BENASSAYA !

Mme BENASSAYA-NIVET : Merci M. le Maire. Je veux juste expliquer pourquoi notre vote sera l'abstention.

Vous devez vous souvenir que nous avons voté contre le budget. Il est donc évident que nous ne pourrons pas voter pour.

Je vous remercie.

M. le Maire : Pas d'autres interventions ?

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **17-220322** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET. Non-participation au vote de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

18-220322 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du maintien de la taxe foncière sur les propriétés bâties
pour les constructions nouvelles de moins de deux ans.

Nous allons voter pour l'année 2023.

S'agissant de cette exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, depuis la délibération n° 12-0909 du 23 Septembre 2009, la Ville d'Aubagne, soucieuse de mobiliser au mieux ses recettes fiscales, avait décidé de ne pas appliquer l'exonération qui était alors totale. Or, la loi 2019-1479 du 28 Décembre 2019, pour 2020, a introduit dans un article 1383 le maintien d'une exonération minimale de 40 %.

Cette délibération propose de reconduire pour 2023 l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, des reconstructions, des additions de construction à usage d'habitation, des conversions d'un bâtiment à usage agricole en maison, applicable bien sûr, durant les deux années suivant celle de leur

achèvement à 40 % de la base imposable et en limitant uniquement aux immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés par l'Etat. C'est assez restrictif.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

19-220322 - Sur le rapport de Monsieur Stéphane CANTARINI, Conseiller Municipal -
Approbation de la convention de partenariat ERILIA/VILLE dans le cadre
du projet de « marché Charrel ».

Dans le cadre de son engagement en matière économique, le développement de l'offre de commerce de proximité est l'un des objectifs que s'est fixé la Ville d'Aubagne.

A ce titre, la Commune, en partenariat avec le bailleur social ERILIA, a inscrit un projet de « Marché forain de plein air » au cœur de la Résidence du Charrel permettant ainsi d'impulser une dynamique économique et créer des animations.

Il s'agira d'offrir aux habitants du secteur notamment une offre commerciale diversifiée par la vente de produits manufacturés à compter du Vendredi 20 Mai prochain, de 14 heures à 18 heures.

A cet effet, il est proposé d'approuver la convention entre la Ville d'Aubagne et ERILIA fixant les modalités de ce partenariat.

Cette délibération a eu un avis favorable en Commission Paritaire le 10 Novembre 2021 et elle a également été examinée en Commission Municipale.

Merci.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? M. PERRIN-TOININ !

M. PERRIN-TOININ : A propos de ce marché évidemment, nous, nous sommes tout à fait favorables à ce que l'animation du quartier du Charrel passe par aussi le développement du commerce de proximité. Evidemment, nous voterons pour cette délibération.

Simplement, il y a une remarque qui rejoint un peu ce que disait M. ROUSSET tout à l'heure à propos du développement des circuits courts et du développement de la vente des produits des Jardins d'Aubagne à propos du Camp de Lambert. Pourquoi n'envisage-t-on pas autre chose que des produits manufacturés dans ce marché ? Puisque, dans la délibération, il n'est question que de cela.

M. le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : J'ai compris effectivement que l'alimentaire était évité pour des raisons de nuisances olfactives sauf pour le primeur qui pourra sortir du magasin d'alimentation. Mais ce qui m'étonnait davantage, c'est, vous le savez, je passe une grande partie de mes journées dans le quartier du Charrel et je discutais avec les agents communaux de la maison de quartier, je les ai informés du fait que le marché allait commencer le 20 Mai et que la convention était votée ce soir. J'étais quand même très étonné, alors évidemment, je ne parle sûrement pas en leur nom parce que ce n'est pas, d'une part, à moi de le faire et puis ce n'est pas leur propos, c'est bien le mien, mais je pense que les animateurs de la maison de quartier,

.../...

à défaut de directrice ou de directeur, puisqu'il n'y en a pas, auraient dû être consultés, associés à ce travail avec ERILIA pour rédiger la convention. C'est dommage que ça ne soit pas le cas. J'espère, en tout cas moi je n'ai pas vu de choses qu'ils auraient pu immiscer et qui ne figurent pas dans cette convention, mais j'espère qu'il n'y a pas de choses en creux qu'ils auraient pu nous éviter.

M. le Maire : Mme MELIN !

Mme MELIN : Merci M. le Maire.

Autant, de principe et en pratique, nous sommes tout à fait favorables au commerce de proximité, ça va sans dire, autant sur ce projet-là, nous aurons énormément de réserves, Mme BOUGEAREL et moi. Pourquoi ? Parce que c'est l'exemple même de la fausse bonne idée exactement à l'instar de Alta Rocca.

Si on veut vider encore un peu plus le centre-ville de ces animations, il suffit qu'on mette une dizaine de petits marchés dans tous les quartiers, cela n'est pas impossible et pourquoi le Charrel alors que, précisément, le Charrel a la possibilité avec le tramway de pouvoir se rendre en ville dans les meilleures conditions possibles et, qui plus est, gratuitement. Alta Rocca l'a prouvé d'ailleurs. Ça a vidé complètement le centre-ville de tout ce qui était les entreprises, les start-ups, les entreprises de services et de la possibilité de faire vivre les restaurants, les bars et autres institutions du centre-ville.

La deuxième chose, alors là ça n'apparaît dans la délibération, mais j'ai quand même lu la presse d'aujourd'hui où il était question de dire que, compte tenu de la gravité des événements qui ont ponctué la vie du Charrel depuis maintenant 1 an ou 2, il était une bonne idée de mettre ce marché.

Si j'ai bien entendu Mme La Commissaire lors de la réunion à laquelle nous avons participé certains d'entre nous, il ne s'agissait pas du tout au Charrel d'une délinquance banale de petits voyous, il s'agit au Charrel du grand banditisme et de narco trafic de haut vol.

Alors, je serai très étonnée que ce genre d'animation aussi intéressante soit-elle puisse 2 minutes venir limiter la possibilité pour les jeunes voyous qui sont happés dans le grand banditisme de faire ce qu'ils ont à faire. Mais surtout, je vous le redis, c'est la fausse bonne idée de vouloir vider un peu plus le centre-ville qui a beaucoup, beaucoup de mal à vivre. Il suffit d'aller au marché régulièrement, il suffit d'être en centre-ville pour s'apercevoir que le dynamisme n'y est toujours pas.

Nous voterons donc un peu à corps défendant contre cette délibération.

M. le Maire : Merci. M. CANTARINI peut-être !

M. CANTARINI : Merci M. le Maire. Concernant les produits manufacturés, si vous avez lu la suite et la convention, vous avez vu qu'on se donne deux ans, mais un an renouvelable. C'est un premier contact. On se donne la possibilité d'évoluer. Là, c'est un premier jet. Nous, ce qu'on a voulu, c'est partir doucement et monter crescendo. Doucement, ça veut dire dans un premier temps de ne pas rentrer en concurrence directe avec ce qui se fait déjà au Charrel, dans la Résidence du Charrel. C'est de venir en complémentarité. C'est d'apporter un plus. Après, rien n'empêche, comme on le fait au quotidien, de prendre la mesure. De toutes façons, dans la convention, si vous avez lu, on fait des points avec ERILIA et avec tous les

intervenants tous les semestres. Ça nous donnera donc le temps de voir les premiers retours et de calibrer au fur et à mesure. Ce calibrage-là, c'est ce qu'on fait au quotidien, c'est ce qu'on fait de façon hebdomadaire avec tous nos marchés et tous nos marchés sont régis sous le même arrêté et la même charte. On va apporter le même soin qu'on apporte aux autres marchés. D'autant plus que celui-là est tout nouveau. C'est le dernier arrivé.

Je vais répondre à Mme MELIN et ensuite je vais revenir.

Mme MELIN, au niveau de la dynamique, vous avez l'impression qu'on va vider le centre-ville pour donner un peu plus à la périphérie. Le centre-ville, même si nous sommes depuis deux ans, entre le Covid, la guerre, tous les partis ce soir en ont parlé, tous ces drames qui se passent, l'envie de consommer n'est peut-être pas au rendez-vous et, malgré cela, il y a quand même un dynamisme, il y a quand même des ouvertures, il y a quand même de belles boutiques qui se créent. Je pense que vous avez dû entendre parler des Furtifs, des deux belles boutiques à l'essai qui se sont créées il n'y a pas si longtemps que cela. Il faut garder quand même dans le temps ; il ne faut pas dire oui ça s'est passé il y a 10 ans. Ça ne s'est pas passé il y a 10 ans. C'est ce qui se passe dans notre quotidien. On reçoit régulièrement au niveau du commerce des porteurs de projets. Vous avez entendu mon collègue. On s'est positionné pour acheter deux locaux. On est clairement en ordre de marche pour le dynamisme de la ville. On a de belles boutiques qui se créent. Il y a 15 jours à peu près, on a fêté les 1 ans de la presse du Week-End. On n'avait pas de presse depuis des années. Aujourd'hui, on a une presse en hyper centre. A un moment donné, plutôt que de regarder la poussière dans le coin, il faut regarder ce qu'il y a de beau. Depuis 2 ans, et vous le savez aussi bien que moi, on vit quand même des moments très durs. Chaque fois qu'on allume la télé, que ce soit à 2 heures du matin, à 6 heures ou à 20 heures, on entend des choses qui ne sont pas réjouissantes. Et malgré cela, à la Ville d'Aubagne, on a des ouvertures en bon nombre.

M. le Maire : M. LEVISSE, vous vouliez intervenir !

M. LEVISSE : Même si ce n'est pas directement l'objet de la délibération, Mme MELIN faisait remarquer que l'Alta Rocca est une fausse bonne idée et que ça a contribué à vider le centre-ville. Moi, je ne suis pas d'accord sur le fait de ce déplacement. C'est une création nette. Quand on crée ces surfaces là et on continue de les créer sur tout le Camp de Sarlier, on crée des emplois nets sur Aubagne. Il y a bien sûr toujours quelqu'un qui se déplace du point A au point B parce qu'il est le premier à le savoir et il y a beaucoup de demandes. Elles peuvent venir des Paluds, elles peuvent venir du centre-ville. Néanmoins, ces personnes sont remplacées par d'autres et, au final, on a une création nette, c'est pour cela qu'on continuera.

Là où vous avez sans doute raison, c'est qu'on manque d'espaces qualifiés en centre-ville pour accueillir des activités de service, vous évoquez le mot « start-up », des sociétés industrielles ou de services. On manque, on n'a pas assez de beaux bureaux et de plateaux de 500 ou 1.000 m². On en est très conscient. Et M. le Maire faisait la publicité pour la réunion sur le centre-ville. Ce sont des sujets qui seront au cœur de ces réunions.

M. le Maire : Merci. Je vais conclure.

Mme MELIN !

Mme MELIN : Peut-être utiliser les nouvelles modalités, ce que je ne fais pas toujours, remercier mes collègues de leurs remarques, faire quand même remarquer que, pour Alta Rocca, c'est 80 % d'entreprises qui étaient soit sur la zone soit en centre-ville. Et concernant

.../...

les entreprises du centre-ville, elles se sont déplacées, je pense aux cabinets dentaires, je pense à des banques, après les services type restaurant et autres se sont créés ; après ce ne sont pas des structures aubagnaises du centre-ville concernant la restauration par exemple qui se sont déplacées. Ça, ce sont des services qui sont venus après. Mais 80 % des entreprises d'Alta Rocca étaient déjà sur Aubagne. Et concernant le centre-ville, les entreprises qui sont parties, je pense en tout cas aux cabinets médicaux, ils se sont déplacés parce qu'il n'y avait pas de possibilité facile pour les patients de se garer.

Le résultat des courses, c'est qu'il est impossible de se garer, pour la clientèle j'entends bien, de se garer dans Alta Rocca. Je suis amenée à y aller régulièrement à titre personnel. Les sous-sols réservés aux entrepreneurs sont vides et la surface est entièrement occupée par ces mêmes personnes qui devraient laisser la place à leurs clients. Alta Rocca est en surcharge. Ça s'étend, j'ai bien vu, il y a des projets complémentaires. Ça ne résout rien.

Quand je me suis exprimée à propos du petit marché du Charrel, ce n'est pas dans l'absolu qu'il y ait 4 boutiques ou un petit marché qui ferait l'animation locale et je pense particulièrement aux personnes très âgées qui ne quittent pratiquement plus le Charrel pour des raisons de sécurité, des raisons d'âge et qui pourront avoir à leurs portes un petit marché pour se déplacer et avoir un peu de plaisir les vendredis après-midi ou je ne sais pas quel jour vous avez mis ce marché. Ça d'accord !

M. le Maire : Le vendredi après-midi.

Mme MELIN : Mais dans l'absolu, il faut réfléchir. Alta Rocca est la très mauvaise fausse bonne idée.

Et je n'en démordrai pas. Ça a beaucoup impacté, d'ailleurs il suffit de discuter avec les propriétaires de magasins dans le centre d'Aubagne, ça a vraiment impacté le centre-ville parce que c'était une force vive. Ce sont des entrepreneurs jeunes, qui consomment par-dessus le marché, qui sont partis hors du centre-ville et qui ne reviennent pas consommer en centre-ville le reste du temps.

Il faut réfléchir avant de prendre des dispositions, apparemment intéressantes mais qui, in fine, ne se révèlent pas si intéressantes que cela.

M. le Maire : Je vais conclure.

Je vais d'abord porter en faux ce que Mme MELIN pense parce que, moi qui travaille à la Métropole sur, à la fois, le commerce et les établissements économiques, lorsque vous annoncez 80 %, je peux vous dire que ce n'est pas le chiffre du tout, je vous le donnerai le prochain Conseil Municipal. Quand vous déplacez, vous créez quelque part, comme pour le parcours résidentiel, des trous qui sont pris par d'autres commerces qui arrivent et qui s'installent. C'est comme cela que ça passe. Ce n'est pas autrement quand on parle de l'immobilier d'entreprise, il y a d'un côté la création et de l'autre côté la mouvance que cela peut générer et on sait par exemple que, sur la Métropole, il n'y a pas de chiffres sur Aubagne, mais au niveau de la Métropole, il faut qu'on soit capable tous les ans de libérer 200.000 m² de surface pour qu'effectivement de nouveaux entrants prennent ces places-là alors que ceux qui y étaient se sont installés ailleurs. Il y a un mouvement qui doit s'opérer et c'est ce mouvement-là qui fait la richesse un peu comme le parcours résidentiel ou si tout le monde reste chez soi, eh bien ça bloque. Quand vous faites du parcours résidentiel, vous créez des appartements collectifs, vous créez des logements collectifs, vous créez des logements

.../...

particuliers et c'est ce mouvement-là qui fait qu'une ville se porte bien. Et c'est exactement pareil pour le foncier économique. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point, le marché du Charrel n'est pas une décision que nous avons prise suite aux événements sécuritaires qu'il y a eu sur le Charrel. C'est dans notre programme municipal. Nous avons dans le programme municipal de 2020 porté la création d'un marché au Charrel. Pourquoi ? Parce que c'est un marché spécifique, c'est un marché forain qui est complètement cohérent avec les quelques commerces de la cité du Charrel. Nous le mettons donc en place. Ça n'a rien à voir avec le commerce sédentaire qui est un autre type de marché. Si je poursuivais le raisonnement commerce sédentaire des boutiques en place et le marché forain, c'est un marché forain que nous mettons en place, ce sont deux objets qui se complètent très bien l'un et l'autre en termes d'activités commerciales.

Voilà ce que je voulais dire. Cela a été dit. Pourquoi pas des fruits et légumes, etc. ? Parce qu'il y a des commerces sédentaires sur le Charrel. Il y a une petite épicerie, il y a un boucher, il y a un pharmacien, il y a une boulangerie. On met en complément de ces commerces sédentaires un marché forain qui va venir une fois par semaine. Nous pensons, ce sont les habitants qui l'ont dit, l'idée de faire un marché au Charrel le vendredi, le vendredi c'est un jour particulier, mais le vendredi montre qu'il y a besoin de lien social. Ça veut dire qu'on va espérer bien évidemment que les gens puissent venir du quartier ou d'ailleurs et partager un moment ensemble. Ça s'appelle le lien social. On voit bien à quoi sert un marché. Ça sert bien sûr à fournir soit des denrées alimentaires, soit d'autres produits manufacturés, mais ça sert aussi de lien et on voit bien l'intérêt d'avoir un marché. Et c'est là l'objet que nous visons.

Merci à M. CANTARINI et d'autres d'ailleurs de l'équipe qui ont œuvré pour faire en sorte que ce lien social au niveau de la cité du Charrel puisse avoir plus d'ampleur avec ce marché. Vous savez que, sur le Charrel, il y a le côté sécuritaire, nous y travaillons. Il y a le côté aussi permanent sur le lien social et nous y travaillons aussi.

M. GRANDJEAN, Mme MELIN vous l'a dit, il y a une opposition, il y a une majorité. La majorité gère son organisation et gère ses structures administratives. Le marché du Charrel est porté par une direction qui s'appelle la Direction de l'Economie Locale. La maison de quartier du Charrel ne dépend pas de cette structure-là. On vous remercie d'ailleurs de faire le lien entre les deux si nous parlons du marché du Charrel, vous avez entendu M. CANTARINI. Ça sera mis en place le 20 Mai. Pensez bien que nous aurons bien sûr l'occasion de faire savoir auprès de l'ensemble de nos services et de nos structures. Nous attendons la délibération d'aujourd'hui pour effectivement informer l'ensemble des services.

La Direction de l'Economie Locale est une organisation, la maison de quartier en est une autre. Si vous allez à la maison de quartier pour troubler les gens M. GRANDJEAN, je ne pense pas que ce soit véritablement votre fonction, vous devriez plutôt nous poser les questions pour, après, éventuellement, rassurer. On est à votre disposition chaque fois que nous le pouvons et bien évidemment chaque fois que vous nous poserez une question.

Je me permets de clore cet échange autour de cette délibération. Je vais donc la mettre aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 19-220322 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

COMMISSION « SECURITE, PREVENTIONS, CITOYENNETE ET VILLE NUMERIQUE »

20-220322 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

Approbation de la Convention de partenariat sur les échanges d'information avec le Parquet et les modalités de coopération dans le cadre de la justice de proximité, de la prévention de la délinquance et de la récidive.

Dans le cadre du renforcement des actions de la justice pénale de proximité, concernant notamment la prévention de la délinquance et de la récidive ainsi que les réponses pénales à apporter aux élus victimes d'agressions, une convention est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Cette convention de partenariat entre la Ville et le Parquet de Marseille fixe les modalités des engagements respectifs visant à favoriser la communication et les échanges d'informations pour une meilleure collaboration institutionnelle.

Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale.

La délibération n° 20-220322 est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

21-220322 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation des modalités de remboursements, d'avoirs ou de remises sur l'année 2022 suite à des annulations de spectacles au Théâtre Comoedia ceci dans le champ d'application du décret 2020-1310 du 29 Octobre 2020.

Ainsi, la Commune souhaite permettre au public du Comoedia de bénéficier de reports ou de remboursements des spectacles annulés. Le seul qui a été annulé pour l'instant est celui qui était programmé le 18 Décembre 2021 « le Père Noël est une ordure » et qui sera reprogrammé sur la saison 2022 le 17 Décembre 2022.

Il est proposé aux bénéficiaires de choisir entre l'accès à un spectacle programmé jusqu'au 28 Mai 2022 dans les mêmes conditions tarifaires ou le remboursement de la place de spectacle sur la base de la valeur du billet initial.

Ceci a été vu en Commission Culture le 9 Mars dernier et a reçu un avis favorable.

La délibération n° 21-220322 est adoptée à l'UNANIMITE.

22-220322 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation d'une remise gracieuse de la cotisation du Conservatoire

pour l'année 2020-2021 toujours en conformité avec le même décret 2020-1310 du 29 Octobre 2020.

Ce décret prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire qui a contraint, comme vous le savez tous, à la fermeture des portes du Conservatoire.

On a donc privé certains usagers de cours en présentiel mais les enseignants ont malgré tout maintenu le lien pédagogique avec les élèves et les cours ont pu être dispensés en distanciel.

Toutefois, cette situation a été complexifiée pour les élèves débutants qui n'ont bénéficié que de 5 cours avant la fermeture du Conservatoire. Certains d'entre eux ne sont pas parvenus à garder la motivation nécessaire pour suivre les cours à distance.

Dans ce contexte exceptionnel, une demande de radiation pour un élève n'a pas été faite dans les délais impartis par sa famille. Il faut savoir qu'à partir du moment où on contracte l'année au Conservatoire, vous avez 15 jours de délai légal, c'est dans le règlement intérieur du Conservatoire, pour demander à être radié. Cette demande est arrivée hors délai. Aussi, les services du Conservatoire ont reçu cette demande de remise gracieuse de la part d'une famille pour un montant de 162,58 euros.

Cela a été examiné aussi en Commission Culture et nous avons reçu un avis très favorable pour approuver cette délibération.

La délibération n° **22-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

23-220322 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Approbation de l'adhésion de la Ville à la Réserve des Arts.

Notre Centre d'Art des Pénitents Noirs est un lieu de découverte et de sensibilisation à l'art contemporain. Cela s'exprime au travers d'expositions mais aussi de résidences d'artistes et cela nécessite donc une scénographie et une communication qui est bien spécifique. La Ville, dans sa volonté de poursuivre son engagement dans le développement de l'Ecologie Positive au sein de tous ses services, souhaite adhérer à l'Association « La Réserve des Arts » dont la mission principale est l'accompagnement des professionnels de la culture dans une démarche de récupération et de réemploi des matériaux scéniques ou de communication.

A l'issue de chaque exposition, l'Association récupérera et valorisera les matériaux utilisés pour la scénographie et la communication. Par cette adhésion pour un montant de 70 euros, la Ville d'Aubagne, selon les besoins de ses services et notamment de son Centre d'Art, pourra acquérir à moindre coût les matériaux recyclés et proposés dans le catalogue de ladite association.

La Ville conforte ainsi sa volonté de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire et de lutte contre le gaspillage.

Telles sont les raisons qui nous conduisent à proposer au Conseil Municipal de prendre cette délibération qui a reçu, elle-aussi, un avis favorable de la Commission.

M. le Maire : Merci M. AMY. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Juste un mot. Cette commission qui fonctionne bien, M. AMY, n'émet pas d'avis sur les délibérations. On commente, on discute, mais effectivement le sentiment, et moi je le redis ici, c'est que là c'est une délibération qui est très intéressante du point de vue écologique, qui évite du gaspillage, qui limite le nombre de déchets.

Bien sûr que nous voterons cette délibération. Mais nous ne l'avons pas votée en Commission. Ce n'était pas le lieu.

M. le Maire : On fait voter les commissions. Peut-être que, dans la discussion, comme tout le monde approuve, formellement il n'est pas demandé de voter mais la commission est là pour ça, bien sûr.

M. GRANDJEAN : M. le Maire, le règlement que vous êtes en charge de faire respecter et d'animer dans cette enceinte prévoit bien explicitement qu'il n'y a pas de vote en commission.

M. AMY : M. le Maire, je ne parle pas de vote. Je parle d'avis. Je demande un avis à chaque commission Culture, il s'agit de vous prononcer si vous me donnez un avis favorable ou pas favorable. Là, je ne parle pas de vote, je parle d'avis.

Mais, puisque vous me donnez l'occasion de revenir sur la Commission Culture, je tiens à remercier tous les participants à cette commission, de porter leur avis. D'ailleurs, vous m'avez suivi justement dans cette délibération qui était mal formulée au départ, je vous ai soumis un texte qui me paraissait beaucoup plus explicite et vous l'avez adopté. Ça m'a permis de faire les modifications nécessaires auprès des services. Et je tiens encore à vous en remercier.

M. le Maire : Je confirme, il y a bien un avis qui est donné dans les commissions Mesdames et Messieurs. Un avis est donné. Alors, peut-être qu'il n'est pas formel parce que, si tout le monde est d'accord dans la commission, le Président de la Commission peut estimer qu'il y a accord. Mais si vous souhaitez qu'on formalise après chaque délibération, avis favorable et défavorable, vous nous le dites aussi. Mais on va laisser quand même aux commissions et à leurs présidents le soin de vivre tranquillement leurs vies.

Là par contre, on va voter et donc je vais vous demander qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **23-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

24-220322 - Sur le rapport de Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Approbation de l'adhésion à l'Association des Archivistes Français.

L'Association des Archivistes Français forme un réseau de 2.600 professionnels des archives issus du secteur public comme du secteur privé.

Elle se définit comme un organe permanent de réflexions, de formations et d'initiatives au service des sources de notre mémoire, celles d'hier et celles à venir.

L'adhésion à l'association permettra à la Commune d'Aubagne de bénéficier de son réseau, des activités et manifestations organisées par l'Association des Archivistes Français.

Il vous est donc proposé d'approuver cette adhésion pour un montant de 200 euros au titre de l'année 2022.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission Municipale.

La délibération n° **24-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

25-220322 - Sur le rapport de Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire - Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Cette Fondation qui est reconnue d'utilité publique depuis 1997 permet de sauvegarder et valoriser le patrimoine public et privé, en mobilisant les collectivités locales, le mécénat populaire et celui des entreprises.

C'est ainsi que nous avons pu lancer en 2016 une souscription publique pour la restauration de l'orgue de l'Eglise de Saint-Sauveur, souscription qui rencontre un réel succès qui permet de financer 15 % des travaux engagés. Je précise aussi que cette souscription est toujours ouverte et elle peut bénéficier de déductions d'impôts.

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2022.

Elle a été approuvée en Commission Municipale. Le montant est de 1.100 euros inscrits au Budget.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Mme MELIN !

Mme MELIN : La cotisation peut sembler un peu importante, 1.100 euros ce n'est pas rien par rapport à la moyenne ordinaire des adhésions. Mais il faut quand même souligner, et vous l'avez dit Madame, que la Fondation du Patrimoine permet le mécénat populaire. Et ce mécénat populaire n'est véritablement pas assez promu, il mériterait d'être beaucoup mieux connu. A un moment donné, quand je m'occupais de programmes généraux et, en ce domaine-là, j'avais même proposé de faire du mécénat populaire au premier euro, ce qui aurait permis, à partir de toute petite somme que n'importe qui peut donner et qui passe en défiscalisation, mais souvent les gens sans moyens ne sont pas imposés, donc ça n'apparaît pas vraiment, mais malgré tout ça permet aux habitants d'une ville de s'approprier leur patrimoine. Et au-delà de cette appropriation, il y a le respect. Et c'est aussi un signe à envoyer à tous ceux qui ne respectent pas le patrimoine d'une ville. Et je crois qu'il est très important d'aller dans ce sens-là. Si j'avais une suggestion à vous faire, il faudrait peut-être que ce soit au niveau de la mairie. Voyez, je vous donne les bonnes idées quand même aussi. Que vous fassiez une promotion de tout ce patrimoine et qu'il passe véritablement par la Fondation du Patrimoine qui, là-dessus, facilite très largement les choses par des conventions unitaires, si j'ose dire, et projet par projet, ce qui ne peut pas se faire dans un autre cadre si ce n'est des associations qui existent mais qui n'ont pas cette possibilité de cibler sur tel ou tel objectif.

Vraiment, c'est des deux mains que nous signons cette délibération.

M. le Maire : En même temps que vous présentiez vos éléments, les éléments que vous avez précisés, je me disais qu'il faudrait effectivement qu'on parle de la Fondation du Patrimoine dans l'A.J.J. avec les éléments de défiscalisation qui sont ceux qui ont été évoqués.

Merci Mme MORFIN.

Merci Mme MELIN également. Je pense qu'effectivement on a des choses à promouvoir sur ce beau sujet qui est le patrimoine qui nous tient tous à cœur.

Mme MELIN : M. le Maire si vous permettez, si vous voulez, je peux vous rédiger l'article !

M. le Maire : Bien sûr Mme MELIN ! Mais je pense que nos services vont le faire mais votre contribution sera certainement fort utile Mme MELIN, n'hésitez pas.

Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **25-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

26-220322 - Sur le rapport de Madame Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -

Approbation de la Convention de partenariat avec l'Association Jeunesse au plein air pour l'aide aux départs en vacances d'enfants.

L'Association Jeunesse au Plein Air milite pour le départ de tous les enfants en vacances. Aujourd'hui, en effet, de nombreux enfants et adolescents en sont privés le plus souvent pour des raisons économiques.

Pour lutter contre cette exclusion sociale, chaque année, Jeunesse au Plein Air organise une campagne de solidarité dans les établissements scolaires publics du département.

Cette initiative, sous le patronage du Ministre de l'Education Nationale, permet de recueillir des fonds pour faciliter les départs en vacances des enfants.

Cette convention de Jeunesse au Plein Air avec la Ville d'Aubagne a de nombreux objectifs : promouvoir les vacances collectives afin qu'elles prennent toute leur place dans le parcours éducatif de chaque jeune et rechercher les conditions pour dépasser les obstacles économiques et psychologiques, favoriser le premier départ en centre de vacances d'enfants et d'adolescents pour ceux qui n'ont jamais connu l'expérience de la vie collective, ajuster les mesures d'aides aux besoins des familles pour encourager les départs, favoriser le suivi des jeunes les plus motivés à se former à l'encadrement des centres de vacances, favoriser l'engagement de la Ville dans le développement d'actions solidaires portées par la Jeunesse au Plein Air.

Cette délibération a reçu l'avis favorable en Commission Municipale.

La délibération n° **26-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

27-220322 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

Je voudrais faire un petit historique.

Mesdames et Messieurs, vous allez voter pour la troisième fois sur le R.I.F.S.E.E.P. et je vais vous expliquer pourquoi.

Vous avez voté une première fois à la fin 2020 sur la décision que prenait la collectivité de mettre en œuvre le R.I.F.S.E.E.P. sur l'année 2021 et avec une particularité qui était la suivante : les absences. L'absentéisme sera pris en compte dans, d'une part, ce que l'on appelle le C.I.A., c'est la prime de fin d'année et, d'autre part, dans la part fixe du régime indemnitaire qui est une des parties de l'indemnité que chaque agent de la collectivité reçoit.

Vous avez voté une deuxième fois, l'été 2021. Parce que là, après avoir travaillé pendant 6 mois avec les organisations représentatives du personnel, nous avons défini les critères qui permettaient en particulier d'obtenir la prime de fin d'année, le C.I.A., avec l'idée que cette prime s'appuie à la fois sur l'entretien annuel d'évaluation et sur les absences.

Pourquoi vous a-t-on fait voter en décembre 2020 ce R.I.F.S.E.E.P. ? Parce que nous indiquions que l'absentéisme porterait sur les 12 mois glissants. On voulait que l'ensemble du personnel soit informé avant janvier 2021 qu'effectivement sa prime qui serait versée en 2021 porterait en termes d'absences sur les 12 mois qui venaient de s'écouler.

Nous avons continué les négociations avec les syndicats sur deux points. Le premier, c'était de dire : à partir de quand considère-t-on qu'une collectivité, parce que son taux d'absentéisme est trop élevé, ne peut plus fonctionner correctement ? Ça, c'était le premier point des discussions. Le deuxième point des discussions, c'était de dire : qu'est-ce qu'on entend par absence ? Quelles sont les absences dont on va tenir compte pour l'attribution de la part fixe du régime indemnitaire ?

Sur le premier point, c'est-à-dire à partir de quand une collectivité peut-elle dysfonctionner parce que les absences sont trop nombreuses, la littérature et les collectivités qui ont appliqué cette règle disent qu'au-delà d'un nombre qui est calculé de façon particulière, si ce nombre est supérieur à 400, ce nombre étant calculé à travers la durée des absences et leur périodicité, la collectivité dysfonctionne. Quand nous avons calculé ce nombre pour la Ville d'Aubagne, nous n'avons pas atteint 400 mais la valeur moyenne de ce nombre pour la Ville est supérieure à 2.000 points alors que la littérature dit que c'est au-delà de 400 points qu'une collectivité peut dysfonctionner. On a travaillé avec ces chiffres et avec les organisations syndicales pour aboutir à une solution qui dit : on ne va pas appliquer le seuil des 400 mais on va appliquer un seuil qui est à 2.000 pour la première année, c'est-à-dire pour l'année 2022, avec une clause de revoyure en 2023, pour savoir quelle sera la valeur du futur seuil.

De la même façon, on a travaillé avec les organisations syndicales pour savoir de quels types d'absences nous devons tenir compte. Nous avons abouti à une décision qui est de dire que les absences liées aux accidents de travail ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'absentéisme. En fait, ce sont ces deux points que vous devez valider en votant cette

délibération.

Il y avait un troisième point. Il y avait une erreur qui s'était glissée dans les différents plafonds qu'on corrige aussi à travers cette délibération.

Voilà M. le Maire.

M. le Maire : Merci M. ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : Vous savez que c'est ma passion le R.I.F.S.E.E.P., donc je vous en parle à nouveau.

M. le Maire : J'espère que ce n'est pas la seule !

Mme FARDOUX : Non, j'en ai plein d'autres, je vous remercie.

Je ne vais pas vous refaire tout l'argumentaire. On l'a dit, on est contre le régime indemnitaire, on est fan du point d'indice et de l'augmentation du point d'indice, on est fan de salaires qui soient les mêmes pour tout le monde. On n'est pas fan de l'individualisation des salaires. On n'est pas d'accord là-dessus, ce n'est pas un problème.

Ceci étant, nous avons pointé le fait que ça ne nous paraissait pas vraiment une bonne idée, pour dire les choses de façon très gentille, de supprimer les primes ou de diminuer les primes pour les agents malades parce que nous affirmons que la maladie n'est pas un choix et que les agents malades subissent une double peine quand, non seulement ils ne sont pas là, ils sont empêchés d'aller travailler mais ils sont privés de prime. Vous nous dites qu'il a été annoncé fin 2020 que les primes seraient diminuées, voire supprimées en fonction du nombre de jours d'absences, il serait intéressant que vous nous communiquiez la baisse drastique d'absences au cours de l'année 2021 puisque les agents, une fois prévenus, bien sûr auront cessé d'être malades ou auront été moins malades. Je veux bien connaître ces chiffres.

Donc, nous contestons toujours le fait de diminuer les primes pendant les arrêts maladie, en tenant compte du nombre de jours d'arrêt maladie. Ceci étant, les seuils par rapport aux seuils qui étaient communiqués précédemment ont évolué de façon favorable et nous en prenons acte ; nous sommes très contents.

Concernant les arrêts pour accidents de service, nous sommes également très satisfaits de voir que nous étions intervenus à deux reprises sur cette question-là en disant que c'était une honte de vouloir punir un agent qui est absent pour un accident qui a eu lieu sur son temps de travail, dans ses activités d'agent, j'imagine que les syndicats s'étaient élevés pareillement contre cette décision, il y a un recul là-dessus et nous le saluons. Nous affirmons que la phrase qui reste dans votre délibération qui est de dire qu'on ne compte pas les absences pour accidents de services sauf quand c'est vraiment de la faute du salarié, parce qu'il n'a pas respecté les mesures de sécurité, nous ça ne nous paraît pas très raisonnable à la fois parce que les causes des accidents de service sont rarement uniques, que souvent il y a un faisceau de causes. Peut-être que l'agent à un moment n'a pas tout à fait respecté les conditions de sécurité. Peut-être que c'est parce qu'il l'a décidé. Le plus souvent, c'est peut-être parce que, dans son service, c'est compliqué de respecter les conditions de sécurité maximales et, par ailleurs, il y a beaucoup d'autres choses qui peuvent conduire à un accident de service. Les C.H.S.C.T. et les commissions de réforme voient cela régulièrement.

Par ailleurs, il nous semble, si vous voulez vraiment tenir compte de certains accidents de service dans le décompte des absences qui priveront certains agents de primes ou qui les diminueront, il nous semble absolument indispensable de préciser le passage de la délibération nous expliquant quelle est l'instance compétente pour décider que tel accident de service est de la faute de l'agent et uniquement de l'agent qui a manqué aux consignes de sécurité et de préciser quelles sont les voies de recours. Evidemment, il ne peut pas y avoir une décision qui n'ait pas de voie de recours.

Nous, il nous semble qu'il serait plus raisonnable et plus simple de supprimer cette partie de phrase et de décider que l'ensemble des accidents de services ne sont plus comptabilisés dans les absences dont on parle ici.

Globalement, sur la délibération, il y a des avancées sur les seuils, il y a des avancées sur les accidents de service. Nous n'allons donc pas voter contre alors que c'est notre position depuis le début concernant les délibérations R.I.F.S.E.E.P. Nous nous abstiendrons.

M. le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais demander à M. ROUSSET peut-être de répondre.

M. ROUSSET : Je vais répondre, sur un point. Quand vous dites « sauf si » Mme FARDOUX, si mes souvenirs sont bons, je me retourne vers la Directrice des Ressources Humaines pour en avoir confirmation justement, je crois que c'est à la demande même d'un syndicat le « sauf si ». Parce qu'ils reconnaissent eux-mêmes que, par exemple, sur le port des chaussures de sécurité et sur le port des gants, même en ayant mis en place et ce, depuis deux ans maintenant, des correspondants prévention dans chaque service, il y avait encore des agents qui ne portaient pas les chaussures de sécurité et qui ne portaient pas de gants. Et que, même malgré toute la pédagogie, malgré la présence dans chaque service d'un représentant de la prévention, ils n'arrivaient pas à faire passer les messages. Et le fait de dire que, s'il y avait un accident de travail, alors bien sûr, je vous rassure tout de suite, on va revoir complètement la procédure déclarative des accidents de travail pour que, justement, il n'y ait pas d'oubli, mais ils disaient même que ça pourrait être aussi un moyen d'inciter, toujours dans le cadre de la prévention, ces agents à respecter les consignes de sécurité.

C'était ce que je voulais vous dire.

Après vous avez noté le chiffre sur la baisse de l'absentéisme, je vous avoue que je n'ai pas encore les chiffres de l'année 2021. Quand je les aurai, et lors d'une prochaine délibération, je reviendrai sur ce sujet.

M. le Maire : Merci M. ROUSSET. Plus globalement Mme FARDOUX, vous nous faites donc une présentation dans laquelle vous mettez l'agent au centre de votre argumentaire et vous avez raison. L'humain est important. Après, concevez que, du côté de la collectivité, sur une vision globale, qu'entre les chiffres donnés par Bradford, ils sont ce qu'ils sont, on peut tout contester, sont de 400 quand une collectivité dysfonctionne et que les résultats que nous avons aujourd'hui sont de 2.000, vous comprenez que, d'un point de vue de la collectivité, en termes de gestion, c'est quelque chose qui est un peu compliqué. On ne peut donc pas rester dans cet état. C'est un moyen comme un autre de gestion des ressources humaines que nous mettons en place et dont nous verrons les résultats, M. ROUSSET vous l'a dit, comme c'est sur 12 mois glissants, il faudra attendre encore un peu pour les avoir. Si on les a mis en place en 2020, les agents pendant l'année 2021 auraient dû se soucier de cela ; mais si ce n'est que

.../...

c'est seulement aujourd'hui qu'au niveau de la paye ils s'en rendent compte. Quand on aura une année glissante sur 2022, ils verront effectivement les conséquences d'un certain nombre d'arrêts de travail trop intempestifs.

Mme FARDOUX : C'est maintenant, ce n'est pas dans un an qu'il faut s'en rendre compte !

M. le Maire : Oui c'est maintenant. Mais on aura un bilan d'un an. On ne va pas s'arrêter à : qu'est-ce qu'il s'est passé au mois de mars ou au mois de février. On aura le mois de mars puis de février sur les 12 mois glissants. Les agents ne se sont pas aperçus pendant l'année 2021 qu'il allait y avoir des conséquences en 2022 puisqu'on avait pris un an glissant.

On pense que cette prise de conscience globale aura lieu dans l'année 2022, on espère bien évidemment le plus tôt possible.

Mais ce que je voulais mettre en exergue, c'est : vous avez une position, celle de défendre l'agent, c'est tout à fait respectable, ce n'est pas le sujet, nous aussi nous les respectons. Mais il y a aussi un point de vue de la collectivité qui, en termes de gestion des ressources humaines, doit nous faire réfléchir sur quels outils mettre en place pour effectivement tomber dans des proportions d'absentéisme qui sont des proportions d'absentéisme « acceptables » si tant est qu'on puisse parler de conditions d'absentéisme acceptables.

Allez-y Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : On est tout à fait en phase sur cette question-là. On a l'intérêt de l'agent de service public mais on a bien sûr l'intérêt du service rendu au public. On est bien d'accord là-dessus. La question de savoir si un coefficient de Bradford de 2.500, qu'est-ce que ça fait à une collectivité ? Qu'est-ce que ça a comme conséquence sur les citoyens au bout du compte est une vraie question.

Moi, ce que je voudrais savoir, c'est quelles sont les autres mesures qui sont mises en place ? Parce que vous nous avez dit : c'est une mesure parmi d'autres. J'ose espérer qu'il y en a beaucoup d'autres et en premier lieu d'essayer d'écouter les agents. Peut-être qu'il y a un problème de souffrance au travail venant en plus de situations de fragilité qui conduisent à des arrêts maladie parce que la façon dont se déroule leur travail ne va pas. Peut-être qu'on peut travailler là-dessus aussi. Je ne sais pas mais, en tout cas, je ne pense que la suppression ou la diminution par deux des primes soit la mesure qui va nous sauver. Si on est vraiment à 2.500, j'avoue que je suis effarée par ce chiffre, si on est vraiment à 2.500 de coefficient de Bradford, alors il est urgent de prendre des mesures bien plus importantes que ça.

M. le Maire : M. ROUSSET !

M. ROUSSET : Mme FARDOUX, vous avez regardé le côté négatif de la mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P., mais il y a aussi un côté positif. Vous savez que les équipes de la D.R.H. ont travaillé pendant toute l'année 2021 sur la définition des postes. C'est-à-dire qu'on a reconnu dans cette nouvelle définition le degré de responsabilité de l'agent, son degré d'encadrement. Tout cela va concerner, si vous connaissez la fonction publique, les agents de catégorie C qui occupaient des postes de responsabilité et de management et qui n'étaient pas reconnus comme tels en termes de rémunération. A travers ce R.I.F.S.E.E.P., on a aussi toute la partie positive où la mise en œuvre de ces nouvelles règles va permettre à un certain nombre d'agents de voir leurs missions reconnues à leur juste valeur et d'avoir la rémunération en

.../...

conséquence. Il n'y a pas que le côté Bradford et décote sur la part fixe du régime indemnitaire. Il y a aussi des augmentations qui ont lieu sur un certain nombre de personnels.

M. le Maire : L'important, bien sûr il y a d'autres mesures qui sont mises en place, mais on vous en fera part, mais vous les connaissez puisqu'elles sont débattues généralement aussi en Conseil Municipal et vous savez que c'est une mesure parmi d'autres. Les autres mesures, vous les connaissez aussi.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **27-220322** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MEZERGUES-MAUTREF, GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ (2) et PERRIN-TOININ., Mmes MELIN et BOUGEAREL.

28-220322 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Définition d'emplois créés au tableau des postes budgétaires.

Ces postes sont déjà créés. Il faut juste qu'on les définisse. C'est à travers cette délibération que vous avez une approche des recrutements qui pourront être ceux des années à venir concernant la collectivité :

- Journaliste Multimédia
- Responsable des Affaires Générales
- Juriste
- Juriste des marchés publics
- Responsable Adjoint de l'Espace Art et Jeunesse
- Technicien Gestion des Fluides
- Technicien Bâtiment
- Chargé de projet Système d'Information
- Conseiller Numérique

Je rappelle simplement que, si on assiste à un départ à la retraite d'un agent, on est obligé de refaire passer la création d'emploi aux postes budgétaires. C'est pour cela que l'on retrouve des postes qui sont occupés mais qui vont être libérés par un départ à la retraite.

La délibération n° **28-220322** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes MEZERGUES-MAUTREF, GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ (2) et PERRIN-TOININ. Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

29-220322 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Création d'un emploi non permanent de Chargé de Projet dans le cadre d'un contrat de projet (projet Val'Tram).

Nous utilisons une possibilité que la loi nous permet, c'est-à-dire de pouvoir effectuer un recrutement sous contrat de projet. Ce recrutement débute lorsque le projet démarre et le contrat s'arrête lorsque le projet est terminé. Ça concerne plus particulièrement le projet du Val'Tram.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Une question qui nous a tarabustés. Pourquoi cet emploi n'est pas créé par la Métropole puisque c'est elle qui est compétente sur le projet Val'Tram ?

M. le Maire : M. ROUSSET !

M. ROUSSET : Nous avons souhaité, au regard de notre expérience, qu'un cadre administratif de la ville suive plus particulièrement le projet Val'Tram dans l'ensemble de ses conséquences sur les riverains, les commerces où se situera le circuit du Val'Tram. C'est une expérience qu'on a menée quand on a réalisé les aménagements du Cours Barthélémy et qui a été plutôt positive à la différence d'autres expériences. On a eu une expérience malheureuse lors de la création de la voie de tramway où on avait eu des retours comme quoi les riverains ainsi que les commerces qui étaient en bordure de la ligne de tramway n'avaient pas reçu toute l'attention, l'accompagnement et les informations nécessaires.

On a voulu ainsi puisqu'on est reparti sur un projet mobilité d'ampleur concernant la ville, avoir un interlocuteur Ville d'Aubagne qui s'occupe en grande partie de tout ce qui est la relation entre les usagers, les personnes concernées par ce projet et le comité de pilotage, les sociétés qui vont mener à bien ce projet.

M. le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Du coup, nous pensons que c'est bien fondé, quelqu'un qui s'occupe de ça, d'être en prévenance par rapport aux nuisances des travaux, mais que cet emploi ne devrait pas émerger sur le chapitre 12 du budget municipal de la Ville d'Aubagne. Il devrait être pris en charge par la Métropole. Et j'invite nos représentants à la C.L.E.C.T. à le faire valoir ultérieurement.

M. ROUSSET : C'est noté.

M. le Maire : On veut s'assurer par nos propres services qu'il y ait une cohérence. Un projet comme le Val'Tram ou le Chronobus, ou d'autres projets, bien sûr qu'ils soient portés par la Métropole puisque c'est elle qui est en délégation de cette compétence. Mais il y a bien sûr des conséquences aussi au niveau de la Ville d'Aubagne. Il nous revient à assumer ces conséquences. On préfère prévenir que guérir. D'ailleurs, ce poste-là, si vous avez bien lu entre les lignes, c'est un chargé de projet qui est limité dans le temps, le temps du projet. Après, cette personne-là pourra soit être intégrée à la Ville sur d'autres projets, d'autres fonctions, soit vaquer à d'autres occupations.

Il nous paraît important et franchement, moi qui ai fait un peu de B.T.P., je connais toute l'importance qu'il y a entre un prestataire extérieur, en l'occurrence la Métropole, et un besoin au niveau de la Ville. Voilà, tous ceux qui ont fait un peu de B.T.P. vous le diront, c'est dans la coordination que les projets se passent bien, et l'exemple de M. ROUSSET est parfaitement édifiant. Quand on a fait le Cours Barthélémy et le Cours Delfieu, on avait dans les équipes de Jean-Marc BONINO, le Directeur Général en charge de l'aménagement, quelqu'un qui avait été dédié à ça. Or, aujourd'hui, il y a suffisamment de projets à la ville pour que l'on pense qu'il n'y a pas suffisamment de ressources dans l'organisation de M. BONINO et qu'il nous faille un interlocuteur de plus qui soit au niveau de la ville pour faire cette interface entre le prestataire, en l'occurrence la Métropole, le maître d'œuvre et les services de la ville.

Ceci étant expliqué, je mets aux voix.

.../...

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **29-220322** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MEZERGUES-MAUTREF, GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET, MELIN et BOUGEAREL.

30-220322 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Création d'emplois non permanents dans le cadre des besoins liés à un
accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

Les services ont recours au recrutement d'agents non titulaires pour des besoins occasionnels. Concernant les besoins saisonniers, ils ont été évalués à 80 emplois pour 2022.

Par cette délibération, il est proposé d'autoriser M. le Maire à procéder à ces recrutements ponctuels.

La délibération n° **30-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

31-220322 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Personnel communal : mise à jour de la rémunération des personnels
vacataires et saisonniers de la Ville d'Aubagne.

Par cette délibération, il est proposé de fixer les rémunérations des vacataires et de personnels recrutés à titre temporaire pendant les vacances scolaires et classes de découvertes, animateurs et surveillants de baignade assurant l'encadrement et les loisirs des enfants ainsi que des surveillants de baignade en Piscines Municipales.

En sachant que le minimum du traitement dans la fonction publique a été revalorisée et fixée à l'indice majoré 343 au 1^{er} Janvier 2022.

La délibération n° **31-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

32-220322 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de l'Avenant n° 2 à la Convention conclue avec le COS
Méditerranée au titre de l'année 2022.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre des 1.607 heures, vous savez qu'il y a un certain nombre de congés qui étaient accordés au personnel de la Ville et qui n'étaient plus légaux. C'est ce qu'on appelle les congés extra-légaux. Il y avait en particulier deux congés qui étaient considérés comme extra-légaux, donc plus applicables, c'était les congés pour médailles du travail occasionnant 5 jours de congés à la clé et le congé retraite qui permettait à l'agent de partir deux mois avant la fin de son emploi.

On a négocié avec les organisations syndicales et on a abouti à une décision qui a été de donner une prime médaille sous la forme d'un chèque et de donner une prime retraite sous la forme d'un chèque aussi, chèque qui sera distribué par le Comité des Œuvres Sociales qui permet un certain nombre d'avantages fiscaux.

Comme nous avons continué les négociations, lorsque vous avez voté la convention avec le C.O.S. Méditerranée, les négociations n'étaient pas terminées, on avait donc reconduit la convention dans à peu près les mêmes termes que les années précédentes.

.../...

Là, cette fois ci, on tient compte des résultats de ces négociations. Vous verrez d'ailleurs que, du coup, le montant accordé au C.O.S. passe de 110.000 euros à 135.000 euros pour tenir compte justement de ces nouvelles décisions.

La délibération n° **32-220322** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MEZERGUES-MAUTREF, GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ (2) et PERRIN-TOININ.

33-220322 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation des ajustements au contrat groupe du C.D.G. 13 pour
l'assurance des risques statutaires.

Il s'agit d'une modification de la franchise de la couverture accident du travail, maladie du contrat groupe du C.D.G. 13 pour l'assurance des risques statutaires. C'est la période de franchise qui était fixée à 30 jours alors qu'elle est de 15 jours.

Les autres conditions demeurent inchangées. On annule et on remplace la délibération du 13 Décembre 2021.

La délibération n° **33-220322** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MEZERGUES-MAUTREF, GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ, Mmes MELIN et BOUGEAREL.

34-220322 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Autorisation de mandat au C.D.G. 13 pour bénéficiaire du contrat groupe
2023-2026 d'assurance des risques statutaires.

Dans la perspective de l'éventuelle reconduction du contrat groupe liant la Commune au C.D.G. 13 pour l'assurance des risques statutaires, dont on vient de parler, arrivant à échéance au 31 Décembre 2022, la Ville souhaite donner mandat au C.D.G. 13 afin de réaliser une consultation groupée.

Cette mise en concurrence permettra une consultation à grande échelle aboutissant à des propositions plus intéressantes économiquement que celles qu'on a eu jusqu'à présent, portant sur les risques d'absences pour maladie ordinaire, les accidents de service, la maladie professionnelle, les congés de longue maladie et de longue durée.

Au terme de la procédure, les caractéristiques précises, prestataires, garanties, et tarifs, seront communiqués à la Ville pour lui permettre de décider de son adhésion pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2023.

La délibération n° **34-220322** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MEZERGUES-MAUTREF, GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ (2) et PERRIN-TOININ.

35-220322 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Régularisation prime exceptionnelle COVID pour les agents des Crèches.

Suite à un manquement dans le versement pour certains personnels des crèches, et afin de leur en attribuer le complément dû, une nouvelle délibération est nécessaire pour la Trésorerie Municipale.

On ne peut pas accorder ce complément sans qu'on ait voté une délibération.

La délibération n° **35-220322** est adoptée à l'UNANIMITE.

36-220322 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Débat de l'assemblée délibérante sur la Protection Sociale
Complémentaire.

C'est un débat qui doit s'instaurer concernant la protection sociale.

La loi du 6 Août 2019 nous dit qu'il faut qu'à partir du 1^{er} Janvier 2025, obligatoirement, les employeurs publics aient souscrit un contrat de prévoyance et un contrat santé pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Il faut savoir qu'à la Ville d'Aubagne cette participation employeur est déjà en place depuis 2015. Sachant qu'en fait vous avez deux façons de procéder, soit c'est la collectivité qui passe un contrat groupe, soit c'est chaque agent de la collectivité qui peut souscrire un contrat si ce contrat est labellisé, c'est-à-dire s'il correspond à un certain nombre de garanties concernant les remboursements et qui sont définis par la loi.

A ce jour, à la Ville d'Aubagne, la participation employeur est attribuée en fonction de 3 catégories selon le quotient familial, c'est-à-dire le revenu fiscal divisé par le nombre de parts. Si le quotient familial est de 1, la participation de l'employeur est de 45 euros, s'il est de 2, c'est 35 euros, s'il est de 3, c'est 15 euros.

Il faut savoir que chaque agent de la Ville peut choisir soit un contrat labellisé, soit il peut être couvert par le contrat prévoyance et/ou santé de son conjoint.

On demande une ancienneté minimum de 6 mois pour pouvoir être attributaire de ce complément concernant la Ville.

Qu'est-ce qui va changer en 2025 ?

En 2025, la participation de l'employeur devra être à la fois sur le contrat de prévoyance et sur le contrat de santé alors qu'à aujourd'hui c'est soit l'un, soit l'autre, et qu'elle devra au moins être équivalente à 20 % d'un plafond que nous ne connaissons pas encore, parce que le décret n'est pas paru concernant la prévoyance et devra être au minimum égale à 50 % d'un plafond que nous ne connaissons pas encore au niveau de la santé.

Pour que votre information soit complète, ce point a été abordé avec les organisations syndicales lors du dernier Comité Technique. Il faut savoir que le fait de choisir une mutuelle labellisée plutôt qu'un contrat de groupe, c'est une demande des organisations syndicales. Le fait d'appliquer un coefficient familial pour différencier les différentes catégories de personnels, c'est aussi une demande des organisations syndicales sachant que, bien sûr, on essaie de revaloriser de façon régulière cette participation employeur. Il faut savoir qu'il y a deux ans, vous avez voté en Conseil Municipal une augmentation, pour les deux quotients les moins élevés, une augmentation de 10 euros pour la participation.

Je rappelle que ce sont des participations mensuelles : 45, 35, 15 euros par mois. Ce qui amène à un montant de mutuelle sur l'année qui est particulièrement intéressant et on

.../...

a pu voir en comparant avec d'autres collectivités qu'on était plutôt dans la fourchette haute de la couverture sociale mutuelle dans ce cas-là.

Bien sûr, à juste titre, les organisations syndicales souhaitent que cette part employeur soit augmentée. Nous attendons quand même de connaître les montants plafonds que va nous fixer l'Etat pour voir s'il s'agit de 20 % ou 50 % et voir ce que ça peut donner en termes d'enveloppe financière.

Voilà. C'est une présentation.

M. le Maire : Le débat est ouvert puisque c'est un débat. Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : Vous nous avez dit que les organisations syndicales étaient plutôt vers la labellisation. Vous ne nous avez pas dit vers quel système vous penchiez.

M. ROUSSET : Mme FARDOUX, les deux systèmes ont leurs avantages et leurs inconvénients. La gouvernance à aujourd'hui n'a pas de position sur l'un ou l'autre système, voilà, clairement.

Mme FARDOUX : Alors, je vais vous donner notre avis à nous.

Vous avez, je pense, bien expliqué les choses. Je vais quand même le répéter pour que tout le monde soit bien au clair. Dans un cas, la municipalité prend un contrat et ça sera cette entreprise-là qui s'occupera de la mutuelle santé et de la prévoyance pour tous les agents. Dans l'autre cas, les agents sont libres d'aller choisir leur mutuelle, la mutuelle qui leur convient.

M. ROUSSET : Pas par tous les agents ; d'après ce que j'ai compris, il faut encore qu'on décortique, l'agent aura quand même la possibilité soit de souscrire au contrat groupe de la collectivité, soit de conserver une assurance particulière.

Mme FARDOUX : Alors, ce n'est pas ce que j'ai compris.

M. ROUSSET : S'il y a un contrat groupe effectivement sauf peut-être pour les personnels dont le conjoint a une mutuelle qui permet de les couvrir.

Mme FARDOUX : Je ne suis même pas sûre. Je crois que, véritablement, pour bénéficier de la participation de la collectivité, s'il y a un contrat de groupe, alors il faut être dans ce contrat de groupe.

M. le Maire : Excusez-moi, ça paraît impossible. Et puis, il y a des entreprises qui ont des contrats qui sont extrêmement avantageux, vous ne pouvez pas priver un conjoint en lui disant : parce que vous êtes agent de la collectivité, vous ne pouvez pas accéder à un contrat privé.

Mme FARDOUX : C'est bien mon avis. On est d'accord.

M. le Maire : Je n'ai pas lu les textes, c'est Alain ROUSSET qui s'en occupe, mais, comme il l'a dit, tout n'est pas sec encore aussi. Mais je ne pense pas qu'on puisse interdire à un agent de dire : non, moi je ne souhaite pas la couverture de la collectivité parce que je suis affilié à une autre couverture sur mon conjoint qui est beaucoup plus avantageuse.

Mme FARDOUX : Il faudra vérifier

M. le Maire : C'est évident !

Mme FARDOUX : On est d'accord qu'il faudra vérifier que, si jamais, les agents n'ont pas d'autres choix pour bénéficier de peut-être ces 45 euros si ce montant reste le même, d'être dans le contrat de groupe, si ça devait être ça, alors, on balayerait directement l'idée d'une convention de participation que vous venez d'exprimer effectivement, qu'il ne serait pas possible que les gens soient prisonniers à ce point.

D'une manière générale, chacun a une relation un peu particulière avec sa mutuelle. J'ai l'impression quand même qu'on est dans une mutuelle parce qu'on l'a choisie, parce qu'on a regardé, parce que cette mutuelle nous convient. Certaines personnes ont des exigences éthiques. Parce qu'on sait quand même que, dans le monde de la mutualité, il y a des mutuelles historiques, porteuses de valeurs, et puis qu'il y a aussi des sociétés d'assurance avec des actionnaires qui sont là pour réaliser des profits. Evidemment que, pour un certain nombre d'entre nous, c'est important de pouvoir choisir notre mutuelle. Et donc, ce qui est important pour moi, je souhaite que ça puisse arriver pour les agents pareillement.

Donc, on doit pouvoir choisir sa mutuelle. On doit pouvoir partir d'une mutuelle si, à un moment, ça se passe mal, si on a l'impression que les remboursements ne sont pas adaptés, si on a l'impression que la relation n'est pas satisfaisante.

L'idée de la convention de participation, nous, franchement, on n'est pas très chaud. On pense que c'est très important, évidemment la labellisation ça veut dire que les agents ne sont pas complètement libres, ils doivent adhérer à une mutuelle qui répond à un certain nombre de conditions. C'est bien clair.

M. ROUSSET : Exactement !

Mme FARDOUX : Mais il y en a quand même suffisamment pour leur laisser un large choix et leur permettre de choisir et éventuellement de changer de façon à pouvoir être en phase avec la mutuelle qui va les protéger.

M. ROUSSET : Mme FARDOUX, on était en 2015, nous étions déjà aux affaires à ce moment-là. On a entendu ces arguments et, depuis 2015, on est sur un système de mutuelle labellisée. Pourquoi voulez-vous qu'en 2022 on change d'avis par rapport à 2015 ? C'est tout.

Mme FARDOUX : Parce que vous m'avez dit que vous n'aviez pas de position. Je vous ai demandé si vous aviez une position entre la labellisation et la convention de participation, vous m'avez répondu que, pour l'instant, vous n'aviez pas de position. Si maintenant, vous me dites le contraire et que vous approuvez la labellisation en poursuite, j'en suis très ravie et j'arrête de parler.

M. ROUSSET : Ne me prenez pas aux mots, Mme FARDOUX !

Ce qu'on a fait en 2015, on le renouvellera. On est convaincu, comme vous, que le libre arbitre de chaque individu est plus important. Et en plus, je vous dis que c'était une demande des organisations syndicales.

M. le Maire : D'autres prises de parole ? C'est un débat. On ne le vote pas.

Le Conseil Municipal prend acte des éléments afférents au rapport sur la Protection Sociale Complémentaire et des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et de la tenue d'un débat.

Merci M. ROUSSET pour l'ensemble de ces délibérations concernant les ressources humaines.

VIE MUNICIPALE

37-220322 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à M. le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à M. le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 17 Juillet et 13 Octobre 2020.

--- ooo O ooo ---

M. le Maire : Merci Mesdames et Messieurs pour ces débats sur les délibérations.

Nous passons maintenant à une question orale qui va nous être rapportée par M. PERRIN TOININ.

Allez-y Monsieur !

M. PERRIN-TOININ : *M. le Maire, Chers Collègues,*

Les parents d'élèves des écoles du Quartier du Charrel nous ont interpellés à propos du manque de chauffage dans les écoles que fréquentent leurs enfants.

Depuis plusieurs semaines, les pannes se succèdent à cause, semble-t-il, d'une installation vétuste occasionnant des fuites sur les canalisations enterrées. Les travaux de réparation n'ont pas été efficaces, et, le jour où nous avons rencontré ces parents, le 7 Mars, les enfants de la maternelle étaient entrés le matin dans des classes où la température était de 10 degrés. Avec les parents d'élèves, nous avons écrit un courrier signé par 63 d'entre eux et dont je vous donne lecture.

L'entête, c'est « Le collectif des jours heureux d'Aubagne ».

Le titre, c'est PETITION.

Et la date, c'est le 7 Mars 2022.

« Nous, signataires, ne pouvons accepter que nos enfants soient soumis à des températures inacceptables.

.../...

En effet, M. le Maire, nous demandons que les classes soient chauffées à une température conforme à la législation en vigueur dans les locaux à usage d'enseignement : Article 421-26 du Code de l'Energie.

Ce texte vous impose une température supérieure à 16 degrés et recommande 19 degrés.

Les explications données ne garantissent absolument pas un chauffage pérenne pour l'avenir.

Vous ne résoudrez pas le problème en installant une canalisation aérienne pour ne pas changer une chaudière vétuste. Chaudière qui nécessitera obligatoirement un remplacement un jour ou l'autre.

La santé de nos enfants vaut beaucoup mieux que vos économies de bouts de chandelles.

Nous exigeons, d'une part, la résolution rapide du problème, la température étant annoncée à la baisse dès aujourd'hui, d'autre part, le remplacement de la chaudière vétuste par une chaudière nouvelle génération écologique pour garantir les années scolaires à venir dans de bonnes conditions ».

C'était la pétition.

M. le Maire, j'ai appelé votre secrétariat le 8 Mars pour vous demander un rendez-vous pour accompagner les parents d'élèves porteurs de cette pétition. Je n'ai toujours pas de réponse ce jour. Aussi je tiens à vous remettre dès ce soir cette pétition. Nous prenons acte de vos propos rapportés dans la presse affirmant que le chauffage sera rétabli rapidement. Nous n'avons cependant aucune garantie pour que, l'hiver prochain, les enfants soient au chaud, avec une chaudière et des installations neuves. Nous vous demandons, au nom du Groupe « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » de vous engager à satisfaire cette légitime demande des parents d'élèves.

Je vais donc vous remettre la pétition.

M. le Maire : Vous le ferez tout à l'heure. Merci Monsieur, je vais vous répondre.

Une question orale nous a été transmise samedi soir à 19 heures 23 par le Groupe « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE ».

Conformément à l'Article 17 de notre Règlement Intérieur, basé sur l'Article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune.

Cette procédure s'effectue après l'examen de l'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour de la séance.

En séance, le Conseiller Municipal qui a transmis la question dans les délais prévus, 3 jours avant, ci-dessous rappelle la question posée.

Afin de favoriser le bon déroulement de la séance, chaque question orale devra se résumer dans un délai d'environ une (1) minute.

Le Maire, ou l'élu désigné par lui, y répond. Cette procédure ne donne pas lieu à un débat ».

Je vous réponds donc M. PERRIN TOININ.

« M. PERRIN-TOININ,

La Ville d'Aubagne dispose d'un réseau de chauffage important avec un parc de chaudières très hétéroclites selon la date d'installation et le type d'infrastructure pour chaque école.

Dans le cadre du marché public conclu avec le Groupe Veolia, l'entretien, les contrôles et les réparations sont assurés conformément au cahier des charges en vigueur.

L'entreprise est réactive chaque fois qu'elle est appelée en urgence, à chaque appel du technicien référent ou d'astreinte, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

A ce titre, la Commune a mis à la disposition de toutes les écoles un outil informatique appelé « E-Attal » permettant à chaque Directeur de signaler aux services municipaux tout dysfonctionnement d'ordre technique en temps réel et de tracer les réponses apportées.

L'école Nelson Mandela a connu dernièrement une problématique de chauffage pour laquelle la chaudière assez récente n'est pas en cause puisque datant de 2008 et que la durée de vie est estimée à environ 30 ans. L'installation électrique et électronique a été reprise durant l'été 2021.

Il s'agit ici d'une panne causée par une rupture du réseau enterré entre la chaufferie et l'école maternelle.

La fuite identifiée a donné lieu au remplacement d'un tronçon du réseau enterré. Malgré cette réparation, une nouvelle fuite a été repérée sur un autre tronçon du même réseau.

Aussi, il a été décidé d'abandonner le réseau enterré mis en place au moment de la construction de l'école dans les années 1970, au profit de la réalisation d'un réseau aérien passant sous le préau et assurant la liaison chaufferie vers l'école maternelle.

Ces travaux ont également été réalisés durant les vacances d'hiver, le temps d'une consultation d'entreprises, dans le cadre de la procédure inhérente à la commande publique.

Il est à déplorer quelques problèmes techniques : défaut de brûleur, panne de pompe de régulation..., engendrant des pannes imputées au prestataire mis en demeure de remédier à la situation de manière urgente et pérenne.

Des chauffages d'appoint ont été activés jusqu'au retour à la normale de ce réseau constaté depuis le lundi 14 Mars.

En outre, la Ville fera procéder à un désembouage complet du réseau en fin de saison de chauffe pour parfaire ces opérations.

Naturellement, les familles ont été informées de ces différentes étapes de prise en charge.

Tout est mis en œuvre pour assurer le meilleur confort pour les enfants, les enseignants et les agents municipaux ».

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, le Conseil Municipal est terminé.

Il est 9 heures pétantes à l'horloge derrière vous.

Merci encore d'avoir participé à ce débat démocratique et je vous souhaite une bonne fin de soirée à tous.

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

